BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

73 | 10
DÉCEMBRE 2018

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

442 **Michel AMANDRY**
Quelques monnaies d'Attaleia de Lydie frappées sous Septime Sévère

448 **Pierre-Olivier HOCHARD, Maryse BLET-LEMARQUAND, Paul SIGOT**
La fin du système des provinciales en Lydie : qu'en disent les analyses élémentaires ?

456 **Kevin BUTCHER**
Le monnayage des Assyriens

462 **Christian CHARLET, Stéphan SOMBART**
Une médaille hollandaise particulièrement injurieuse pour Louis XIV éditée en 1689

467 **Jérôme JAMBU**
Hadrien aux Antilles. Un sou guadeloupéen réformé sur une monnaie antique au temps du rétablissement de l'esclavage

CORRESPONDANCES

473 **Christophe ADAM**
Les deniers de Langres à la croix fichée et au(x) besant(s)

SOCIÉTÉ

477 Compte rendu de la séance du 01 décembre 2018

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 05 JANVIER 2019 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF
SAMEDI 02 FÉVRIER 2019 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF
SAMEDI 02 MARS 2019 - 13h30 - Salle Benjamin - INHA

ÉTUDES ET TRAVAUX

Michel AMANDRY*

Quelques monnaies d'Attaleia de Lydie frappées sous Septime Sévère

La cité d'Attaleia de Lydie est située au Nord-Est de Thyatire, au Yaran Tepe, près de Selcikli, dans la haute vallée du Lykos[1]. Sous l'Empire romain, elle a frappé monnaie aux IIe et IIIe siècles : on connaît du numéraire peu abondant aux noms de Marc Aurèle (et Faustine II), Lucius Verus, Commode, Septime Sévère *et sui*, Élagabale, Sévère Alexandre (et Julia Mamaea) ainsi que des monnaies sans portrait d'empereur datant de ces règnes. Elle faisait partie du conventus de Pergame.

Euboulos, fils d'Apollônios, stratège

D/ ΑΥΤ ΚΑΙ [Λ] CЄΠΤΙΜΙ-CЄΒΗΡΟ (*sic)* ΠЄΡΤΙ ; buste lauré et cuirassé de Septime Sévère à dr., avec *paludamentum*, vu de trois quarts en arrière.

R/ [ЄΠΙ] CΤΡ ЄΥΒΟΥΛΟΥ ΑΠΟΛΛΩ/ΝΙΟΥ ; zébu tourné vers la dr. devant un autel enflammé ; ΑΤΤΑΛЄΑ/ΤΩΝ à l'exergue.

1. Coll. privée[2] ; 35 mm ; 19,46 g ; 6 h (figure 1).

Figure 1

Le revers évoque, sans que l'on voie le victimaire, le sacrifice d'un bœuf à bosse devant un autel. On rapprochera cette scène de revers frappés à Pergame après la visite de Caracalla en 214[3].

* Membre titulaire et ancien président de la SFN ; mamandry@noos.fr. Mes remerciements vont à L. Bricault, K. Dahmen, V. Drost, B. Hellings, J.-P. Garnier et J. Mairat pour leur aide précieuse.

1. Robert 1962, p. 101 et n. 3 (avec bibliographie antérieure) ; Robert 1987, p. 333 et n. 15.
2. Cet exemplaire est illustré, non restauré, sur le site wildwinds.com, car avant d'entrer en 2017 dans une collection privée française, il a été dès 2013 proposé à la vente par le professionnel G. Rohde et Dane Kurth, l'administratrice de wildwinds.com, avait obtenu l'autorisation de le faire figurer sur le site.
3. Hostein 2012, p. 223, fig. 13-14.

Cette pièce est signée du stratège Euboulos, fils d'Apollônios. Ce responsable de la frappe était inconnu du répertoire dressé par Münsterberg[4], mais connu de Leschhorn, quoique fautivement[5]. Sa lecture erronée est due à un autre exemplaire signé du même magistrat, mais au revers différent, conservé dans la collection Leypold[6], qui se décrit maintenant correctement ainsi :

D/ ΑΥΤ ΚΑΙϹ Λ ϹΕΠΤΙ-ϹΕΥΗΡΟϹ ΠΕΡ[7] ; buste lauré et cuirassé de Septime Sévère à dr., avec *paludamentum*, vu de trois quarts en arrière ; dans le champ à dr., contremarque circulaire : aigle aux ailes éployées regardant à dr. (*GIC* 328).
R/ ΕΠΙ [ϹΤΡ] ΕΥΒΟ-ΥΛΟΥ ΑΠΟΛΛ[ΩΝΙ]/ΟΥ ; Zeus aétophore assis à g., tenant un sceptre vertical de la main g. ; ΑΤΤΑΛΕΑ/ΤΩΝ à l'exergue.

1. Leypold 904 ; 34 mm ; 15,30 g ; 6 h (figure 2).

Figure 2

Ce magistrat a également fait frapper une dénomination inférieure :

D/ ΑΥΤ ΚΑΙϹ Λ ϹΕΠΤΙ-ϹΕΟΥΗΡΟϹ ΠΕΡΤ ; tête laurée à dr. ; dans le champ à dr., contremarque circulaire : aigle aux ailes éployées regardant à dr. (*GIC* 328).
R/ ΕΠ ϹΤΡ ΕΥΒΟΥΛΟΥ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ; Zeus debout à g., tenant une patère dans la main dr. et un sceptre vertical de la main g. ; ΑΤΤΑΛΕΑ-ΤΩΝ dans le champ, à g. et à dr.

4. Münsterberg 1973, p. 133 ; le Cabinet des Médailles possède un exemplaire de cette pièce (FG 90, 21,98 g), apparemment des mêmes coins que la monnaie publiée ici, mais très usé, qui porte au droit la contremarque à l'aigle (*GIC* 328) : curieusement, cette monnaie n'a été publiée ni dans Mionnet 1809, ni dans Mionnet 1835.
5. Leschhorn 2009, p. 499 : ΕΠΙ ϹΤΡΑ ΕΥΒΟΥΛΟΥ ΑΠΟΛΛ[ΟΥ?].
6. Szaivert, Daburon 2000, nº 904, dont la fin de la légende de revers avait été lue ΑΠΟΛΛ-ΟΥ.
7. La lecture complète de la légende de droit est rendue possible par le fait que cette monnaie partage son coin de droit avec des monnaies d'Apollonis, Thyatire et Akrasos : Kraft 1972, p. 169 et Taf. 66, 30a-c (l'exemplaire de Thyatire n'est pas illustré). Kraft 1972 ne connaissait pas cette liaison supplémentaire, l'exemplaire Leypold ayant été publié en 2000. Attaleia s'insère dans un réseau constitué de 8 cités qui partagent des liaisons de coins (stempelkoppelungen) entre elles : Kraft 1972, p. 51, Groupe B et Karte 11.

1. Yale University Art Gallery ; 29 mm ; 13,29 g ; 6 h (figure 3)

Figure 3

Cette monnaie est à son tour liée par le coin de droit à une monnaie de Thyatire, mais également à une autre monnaie d'Attaleia frappée par un autre stratège[8].

Mari(nos ?), fils de Mos(chos ?), stratège

D/ ΑΥΤ ΚΑΙC CЄΠΤΙ-CЄΟΥΗΡΟC ΠЄΡΤ ; tête laurée à dr.
R/ ЄΠ CΤΡ ΜΑΡΙ-ΜΟC ΑΤΤΑΛЄΑ ; ΤΩΝ dans le champ à dr. ; Zeus debout à g., tenant une patère dans la main dr. et un sceptre vertical de la main g.

1. Vienne GR 19367 ; 29 mm ; 11,13 g ; 6 h (figure 4).

Figure 4

Le nom du stratège a été lu Ma(r?) Mos par Münsterberg[9], suivi par Leschhorn[10] mais la lettre Ι est lisible après ΜΑΡ et nous sommes donc probablement en présence d'un Maris ou d'un Marinos[11], fils de Mos(chos) ou de Mos(chiôn).

8. Kraft 1972, p. 171 et Taf. 69, 47a-b.
9. Münsterberg 1973, p. 133.
10. Leschhorn 2009, p. 660.
11. Marinos est un nom que l'on rencontre fréquemment en Lydie : *LGPN* 2010, p. 281.

Menekratès, deuxième du nom

L'un des coins qui a servi à la frappe de dénominations de 35 mm sous la stratégie d'Euboulos a également été utilisé par Menekratès B[12].

D/ ΑΥΤ ΚΑΙC Λ CЄΠΤΙ-CЄΥΗΡΟC ΠЄΡ ; buste lauré et cuirassé de Septime Sévère à dr., avec *paludamentum*, vu de trois quarts en arrière ; dans le champ à g., contremarque circulaire : aigle aux ailes éployées regardant à dr. (*GIC* 328).
R/ ЄΠΙ CTP - ΜЄΝЄΚΡΑΤΟΥC ; B dans le champ à dr. ; Zeus aétophore assis à g., tenant un sceptre vertical de la main g. ; ΑΤΤΑΛЄΑΤ/ΩΝ à l'exergue.

1. Leypold 903 ; 35 mm ; 19,42 g ; 6 h (figure 5).

Figure 5

Ménékratès B a fait frapper une dénomination inférieure pour Caracalla :

D/ ΑΥΤΟ ΚΑΙ Μ ΑΥ-Ρ ΑΝΤΩΝΙ[ΝΟ]/C ; buste lauré et cuirassé de Caracalla à dr., avec *paludamentum*, vu de trois quarts en arrière.
R/ ЄΠ CTP ΜЄΝЄ-ΚΡΑΤΟΥC B ΑΤΤΑΛЄΑΤΩΝ ; Dionysos nu debout de face, tête à g., relevant de terre Pan assis à ses pieds, tournée vers la dr.

1. Londres 1902-6-10-18[13] ; 30 mm ; 13,26 g ; 6 h (figure 6).
2. Cambridge SNG Fitzwilliam 4847 (ex Leake)[14] ; 30 mm ; 12,73 g ; 6 h.
3. Berlin Löbbecke 1906[15] ; 30 mm ; 13,80 g ; 6 h.
4. Coll. Mark Fox[16] ; 29 mm ; 13,40 g ; 5 h.

12. La lettre B "peut se rapporter tant à la personne elle-même, indiquant qu'elle porte le même nom que son père..., qu'à la fonction exercée, sous-entendant le mot TO... Seul le contexte, épigraphique ou numismatique, permet en général de se prononcer.." : *RPC* VII, 1, p. 48. Voir *infra*.
13. Exemplaire publié par Wroth 1903, p. 336-336, nº 28 et pl. XI, 11. Contremarque à l'aigle au droit : *GIC* 328.
14. Monnaie attribuée à Élagabale.
15. Monnaie publiée par von Rauch 1870, p. 24, nº 33 et Taf. LV, 8.
16. Contremarque à l'aigle au droit : *GIC* 328.

Figure 6

Le coin de droit a également servi pour des frappes à Akrasos et Silandos[17]. Mais il a également servi à Attaleia pour un autre magistrat, Artémidôros B.

Artémidôros, deuxième du nom

D/ ΑΥΤΟ ΚΑΙ Μ ΑΥ-Ρ ΑΝΤΩΝΙ[ΝΟ]/C ; buste lauré et cuirassé de Caracalla à dr., avec *paludamentum*, vu de trois quarts en arrière.
R/ ЄΠΙ CTPA ΑΡΤЄΜΙ-ΔΩΡΟΥ Β ΑΤΤΑΛЄΑ/ΤΩΝ ; Tychè debout à g., tenant gouvernail et corne d'abondance.

1. Mu SNG 57[18] ; 28 mm ; 11,57 g ; 6 h.

Nous sommes donc en présence d'une séquence de 4 émissions, liées entre elles par des transferts de coins de droit. La séquence semble être :

	35 mm	28-30 mm
Euboulos	SS	SS
Mari (nos) ?		SS
Ménékratès B	SS	Caracalla
Artemidôros B		Caracalla

Mari(nos) ? précède ou suit Euboulos. L'apparition de Caracalla Auguste place les émissions de Ménékratès B et d'Artémidôros B après 198. Au dossier Ménékratès B, il faut sans doute verser cette monnaie unique de Plautille :

D/ ΦΟΥΛΒΙΑΝ (*sic*) ΠΛΑΥΤΙ-ΛΛΑ CЄΒΑΤΗ ; buste diadémé et drapé de Plautilla ; dans le champ à g., contremarque circulaire : aigle aux ailes éployées regardant à dr. (*GIC* 328)
R/ ЄΠΙ CTP ΜЄΝЄΚΡΑ-ΤΟΥC [ ] ΑΤΤΑΛЄΑΤ/ΩΝ ; temple tétrastyle dont le fronton est orné d'un bouclier vu de trois-quarts à g., abritant Sérapis trônant, coiffé du calathos, à g., s'appuyant de la main g. sur un sceptre.

17. Kraft 1972, p. 170 et Taf. 67, 39 a et c.
18. Kraft 1972, p. 170 et Taf. 67, 39 b.

1. Künker 182, 14 mars 2011, lot 800 ; 35 mm ; 19,82 g (figure 7).

Figure 7

La fin de la légende de revers ne se comprend malheureusement pas et il y a trois lettres après Menekratous[19]. Mais si cette monnaie fait partie de l'émission de Ménékratès, la présence de Plautille la date dans les années 202-205[20].

Je reviens pour terminer au problème de la signification de B après les noms de Ménékratès et d'Artemidôros. Un exemplaire peut sans doute nous aider à résoudre le problème.

D/ ΑΥΤΟ ΚΑΙ Μ ΑΥΡ-ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ ; buste lauré et cuirassé de Caracalla à dr., avec *paludamentum*, vu de trois quarts en arrière[21].

R/ ЄΠΙ ϹΤ-ΡΑ ΑΡΤЄ-ΜΙΔΩΡΟΥ Β ΤΟ Δ ; à l'exergue, ΑΤΤΑΛЄΑ/[ΤΩΝ] ; l'empereur (?) casqué et cuirassé galopant à dr., la lance en arrêt ; il est accompagné d'un chien courant à dr., qui semble tenir un os dans sa gueule.

1. Paris CM 1981.137[22] ; 35 mm ; 21,21 g ; 6 h (figure 8).

Figure 8

19. L'on pourrait penser à ΑΡΧ (avec un Χ mal fait), soit la mention de *Archiereus*, grand prêtre. Je remercie A. Hostein pour cette suggestion.
20. Cet exemplaire est de même coin de droit qu'une monnaie d'Akrasos : Kraft 1972, p. 173 et Taf. 71, 66.
21. Ce coin se retrouve sur une autre monnaie d'Attaleia, mais avec Zeus au revers (Tekin *et al.* 2011, nº 324) et a servi également à Pergame : Kraft 1972, p. 170 et Taf. 67, 38.
22. Provient de la Vente M. Kampmann, coll. de M. X...Monnaies romaines République-Empire, 18 mai 1981, lot 309 (non illustrée).

On retrouve Artémidôros et la formule Β ΤΟ Δ ne laisse pas de doute quant à son interprétation : Artémidôros est le deuxième du nom et exerce la charge de stratège pour la quatrième fois. On peut donc raisonnablement penser que Ménékratès portait le même nom que son père.

Bibliographie

AMANDRY 2017 : M. AMANDRY, Quelques témoignages numismatiques de cités de la province d'Asie après l'élévation de Caracalla à l'Augustat et de Géta au Césarat en 198, *BSFN*, 72, Mai 2017, p. 137-143.

CORSTEN 2010 : T. CORSTEN *et al.*, *A Lexicon of Greek Personal Names* VA. *Coastal Asia Minor: Pontos to Ionia*, Oxford 2010 (= *LGPN*).

HOSTEIN 2012 : A. HOSTEIN, La visite de Caracalla à Pergame et à Laodicée du Lykos : l'apport des monnaies, dans A. HOSTEIN, S. LALANNE (éd.), *Les voyages des empereurs dans l'Orient romain (époques antonine et sévérienne)*, Paris, 2012, p. 205-227.

HOWGEGO 1985 : C. HOWGEGO, *Greek Imperial Countermarks* (*GIC*), London, 1985.

KRAFT 1972 : K. KRAFT, *Das System der Kaiserzeitlichen Münzprägung in Kleinasien*, Berlin, 1972.

LESCHHORN 2009 : W. LESCHHORN, *Lexikon der Aufschriften auf griechischen Münzen II Ethnika and 'Beamtennamen'*, Wien, 2009.

MIONNET 1809, 1835 : T. E. MIONNET, *Description de médailles antiques grecques et romaines*, vol. IV, 2, Paris, 1809 ; Supp. VII, Paris, 1835.

MÜNSTERBERG 1973 : R. MÜNSTERBERG, *Die Beamtennamen auf den Griechischen Münzen*, Hildesheim / New York, 1973.

ROBERT 1962 : L. ROBERT, *Villes d'Asie Mineure*[2], Paris, 1962.

ROBERT 1987 : L. ROBERT, *Documents d'Asie Mineure*, BEFAR 239bis, Paris, 1987.

SPOERRI BUTCHER 2006 : M. SPOERRI BUTCHER, *Roman Provincial Coinage* VII. *De Gordien I*[er] *à Gordien III*. 1. *Province d'Asie*, London / Paris, 2006 (ici *RPC* VII, 1).

SZAIVERT, DABURON 2000 : W. SZAIVERT, C. DABURON, *Sylloge Nummorum Graecorum Österreich. Sammlung Leypold*, I : *Pontus – Lydien*, Wien, 2000.

TEKIN *et al.* 2011 : O. TEKIN *et al.*, *Sylloge Nummorum Graecorum Turkey* 5. *Tire Museum*, Istanbul, 2011.

VON RAUCH 1870 : A. VON RAUCH, Inedita der von Rauch'schen Sammlung, *Berliner Blätter für Munz-, Siegel- und Wappenkunde* V, 1870, p. 12-31.

WROTH 1903 : W. WROTH, Greek coins acquired by the British Museum in 1902, *NC*, 1903, p. 336-337.

Pierre-Olivier HOCHARD*, Maryse BLET-LEMARQUAND**, Paul SIGOT***

La fin du système des provinciales en Lydie : qu'en disent les analyses élémentaires ?

Les contremarques de valeurs

Fondant son travail sur l'étude de Chr. Howgego[1], A. Johnston a procédé à une étude méthodique du système des bronzes provinciaux dans le contexte économique

* Maître de Conférences en histoire ancienne, Université de Tours, CeTHiS (EA 6298) ; pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr

** Ingénieure de recherche au CNRS, IRAMAT-CEB (UMR 5060) CNRS-Université d'Orléans ; lemarquand@cnrs-orleans.fr

*** Assistant Ingénieur, CEMHTI (UPR 3079) CNRS, Université d'Orléans.

1. HOWGEGO 2005.

particulier du IIIe siècle[2], et constate dans le cas lydien deux séries de contremarques[3]. La première série concerne Sardes (un groupe dans les années 195, un autre dans les années 250)[4], dans le but de confirmer la valeur des monnaies, très abîmées. La seconde série concerne un nombre plus important de cités lydiennes, et cherche à modifier la valeur de *l'assarion*, en doublant la valeur du module[5]. Cette pratique, généralisée à partir de 260 et pouvant *in fine* provoquer une inflation importante en augmentant la fiduciarité de la monnaie de bronze, risquait de créer une crise de confiance dans le système de l'*assarion* dont la valeur intrinsèque s'effondrait.

L'impact de la réforme de Caracalla[6]

La mise en circulation en 215 de l'*antoninianus*, monnaie d'argent valant 2 deniers, introduisit une dénomination qui connut un très grand succès dans l'Empire. Remplaçant progressivement le denier dans les années 240, il le supplanta sous Trajan Dèce[7]. Mais cette monnaie connut un écroulement progressif de son titre, entrainant l'effondrement de l'*aureus* dans les années 250, et des bronzes : la production de petites dénominations s'arrêta et le sesterce devint la principale dénomination de bronze produite au IIIe siècle[8].

L'inflation est souvent avancée pour expliquer cette réforme monétaire[9], même si la vision de la situation antérieure à l'Édit du Maximum de Dioclétien reste partielle[10]. L'inflation en Asie Mineure ne fut probablement pas spectaculaire (de l'ordre de 1 % par an jusque dans les années 250[11]) au point de désorganiser le système monétaire[12]. Dans ce cas, comment expliquer les modifications de valeurs observées sur les provinciales de Lydie, et d'Asie Mineure en général ? L'abaissement du titre de l'argent et la généralisation de l'*antoninianus* durent avoir des conséquences sur les monnayages locaux en bronze, utilisés en parallèle des monnaies impériales. Pourtant, l'apposition de contremarque de valeurs n'était pas une nouveauté du IIIe siècle et ne témoigne en rien d'une modification du système théorique de l'*assarion*, toujours déterminé en fonction de l'*as* romain[13]. Enfin, la progressivité de l'arrêt des émissions provinciales ne plaide pas en faveur d'un effondrement du système mais de son érosion. Encore faut-il pouvoir en déterminer les causes.

2. Johnston 2007. Ce travail n'est que la continuité et le développement très approfondi de l'étude entreprise dans Johnston 1997.
3. Pour le détail de son argumentation, voir Johnston 2007, p. 94-108.
4. Voir le tableau récapitulatif dans *RPC* VII, p. 79.
5. Voir la carte dans Johnston 2007, p. 281
6. Pour une synthèse sur les conséquences de la réforme monétaire de Caracalla, voir Lo Cascio 1993, p. 259-278 et Carrié, Rousselle 1999, p. 127-132.
7. Johnston 2007, p. 7.
8. Pour un bon résumé de cette situation, Wassink, 1991, p. 477-486, Estiot 1999 et Burnett 2004, chapitres 3, 6 et 7.
9. Sur la question de l'inflation en général, et celle du IIIe siècle en particulier, Howgego 1995, p. 115-140 et Burnett 2004, p. 105-114.
10. Si cette vision est partielle pour l'Asie Mineure, il serait abusif de généraliser cet état de fait à l'ensemble de la partie orientale de l'Empire. La documentation égyptienne, tout comme celle de Palestine, est en effet abondante pour le IIIe siècle.
11. Johnston 2007, p. 8. Elle suit en cela les positions d'A. Burnett et R. Duncan-Jones.
12. Corbier 1985 ; 1989, Duncan-Jones 1994, p. 25-32 ; Johne 2008, p. 843-860.
13. Pour le détail de son argumentaire, Johnston 2007, p. 9-10.

L'arrêt progressif des émissions de monnaies provinciales

On a souvent avancé l'argument d'une crise économique en Asie Mineure – et plus généralement dans la partie orientale de l'Empire – pour expliquer la fin du système des monnaies provinciales. À partir de la liste des travaux de constructions, T.R.S. Broughton considérait qu'après une longue phase de reconstruction sous les Julio-Claudiens, l'Asie Mineure aurait connu une très grande prospérité sous les Antonins[14], les premiers signes de récession apparaissant très rapidement ensuite, malgré la prospérité maintenue de certains centres et le reclassement d'autres[15]. Les travaux plus récents d'A.-V. Pont montrent cependant que malgré un essoufflement, il est erroné, de parler d'effondrement de la situation économique à partir des Sévères[16].

Les analyses élémentaires pourraient apporter des éléments de réponses plus concluants. Pour les besoins d'une autre étude portant sur le rôle des *conventus* dans l'organisation des frappes monétaires, nous avons analysé par ANRC (activation aux neutrons rapides de cyclotron)[17] 40 monnaies du département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF provenant de diverses cités d'Asie Mineure occidentale – et majoritairement de Lydie – et qui ont été émises entre la fin du IIe siècle et les années 270 (figure 1)[18].

Autorités émettrices	Datation	Cités concernées, liées par un coin de droit	Nb	Série
Commode	180-192	Hyrcanis, Pergame	4	1
Septime Sévère	193-211	Éphèse, Hypaipa, Héraclée Salbacè	3	2
Septime Sévère	193-211	Héraclé Salbacè, Saittai	2	3
Geta	198-211	Apamée de Phrygie, Bagis	4	4
Sévère Alexandre	222-235	Aigai, Magnésie du Sipyle	2	5
Sévère Alexandre	222-235	Saittai, Sardes	2	6
Julia Mamaea	222-235	Acrasos, Thyatire	2	7
Gordien III	238-244	Cymè, Magnésie du Sipyle, Phocée, Temnos	8	8
Philippe l'Arabe	244-249	Hyrcanis, Temnos	2	9
Sans portrait impérial	238-244	Philadelphie, Temnos	2	10
Sans portrait impérial	244-268	Érythrées, Phocée, Smyrne, Thyatire	7	11

Figure 1 - Échantillon des monnaies analysées par ANRC (Nb : nombre de monnaies). Doivent être ajoutées à cet échantillon une monnaie de Commode émise par Smyrne et une monnaie de Caracalla / Plautille frappée par Apamée de Phrygie[19].

14. Broughton 1938.
15. Voir essentiellement Broughton 1938, p. 794 et l'étude de Pont 2010, p. 25-32, 78-80, 88, 95, 101, 117-119, 128, 135-140, 162-164, 170-172, 180-181 et 191-192.
16. Pont 2010, et plus particulièrement les p. 25-32, 78-80, 88, 95, 101, 117-119, 128, 135-140, 162-164, 170-172, 180-181 et 191-192.
17. Les irradiations ont été effectuées au cyclotron du CEMHTI (CNRS, Orléans).
18. Nous remercions Frédérique Duyrat et Michel Amandry, respectivement Conservateur des monnaies grecques et Directeur du département des Monnaies, médailles et antiques au moment de la sortie du matériel (2013), pour le prêt des monnaies analysées. Pour une présentation plus détaillée de cet échantillon, voir Hochard *et al.*, à paraître.
19. Sorties par erreur du médaillier lors de la constitution de l'échantillon, ces deux monnaies n'ont aucune liaison de coin avec les autres exemplaires. Elles ont malgré tout été analysées, et les résultats ont donc été intégrés à l'étude.

Toutefois, il convient de préciser que cet échantillon a été constitué en sélectionnant des monnaies de différents ateliers liées par le coin de droit qui forment des séries. Or, pour une autorité émettrice donnée, on peut s'attendre à ce que des monnaies issues du même coin de droit possèdent une plus grande homogénéité de composition que des exemplaires pris au hasard. Notre échantillon, parce qu'il reste modeste et risque d'induire un biais par sa constitution, ne peut bien entendu pas prétendre présenter l'exhaustivité des alliages employés pour la production monétaire pour la période et la région considérées. Néanmoins, il est tout à fait pertinent pour déterminer des grandes tendances.

Les monnaies analysées se répartissent dans trois grandes classes d'alliages cuivreux, laitons, laitons rouges au plomb et bronzes au plomb, suivant leurs concentrations en zinc, étain et plomb ; de plus, une monnaie de la série la plus tardive, D11, est en cuivre non allié (figure 2)[20]. Ainsi, des laitons renfermant 20 % ou 16 % de zinc ont été utilisés pour trois monnaies émises respectivement sous Commode (série D1, Pergame) ou sous Caracalla/Plautille. Les autres exemplaires sont des laitons rouges au plomb ou des bronzes au plomb. Les alliages quaternaires contiennent entre 13 % et 2 % de zinc tandis que cet élément ne dépasse pas 2 % dans les alliages ternaires. Par contre, les concentrations en étain et en plomb varient dans les mêmes gammes pour les deux classes d'alliages cuivreux (6 % à 9 % d'étain et 10 % à 24 % de plomb). Les laitons rouges ont été employés de façon préférentielle entre les règnes de Commode et de Sévère Alexandre tandis que les bronzes au plomb, introduits sous Gordien III, sont devenus prépondérants devant les autres types d'alliages cuivreux à la fin de la période.

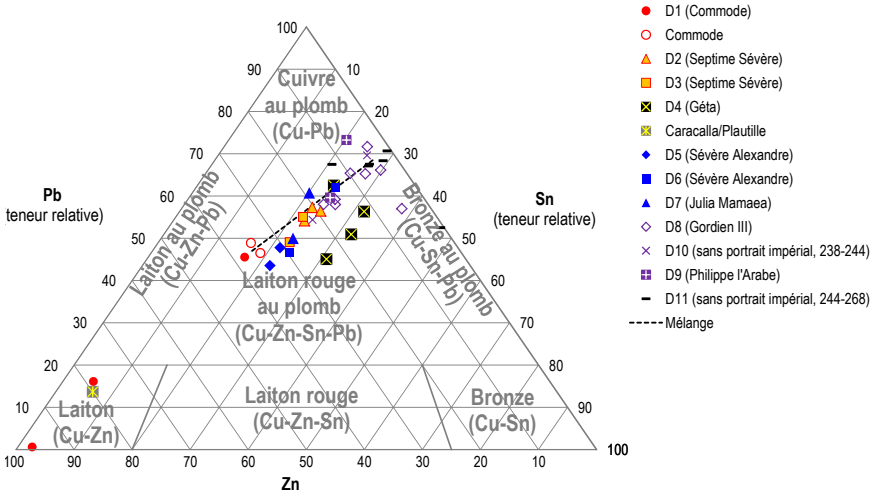

Figure 2 - Diagramme ternaire des teneurs en zinc (Zn), étain (Sn) et en plomb (Pb) pour les monnaies analysées par ANRC, classées par série de coin de droit D1 à D11 et par datation. Le segment en pointillés représente un mélange entre un laiton rouge au plomb et un bronze au plomb (voir texte).

20. Détail des compositions élémentaires et explications sur les types d'alliages cuivreux dans Hochard *et al.*, à paraître.

Un autre fait marquant de notre étude concerne la teneur en zinc dont la proportion est abaissée de 20 % à moins de 0,1 % entre la fin du IIe siècle et les années 270 (figure 3). Les laitons antiques avec 20-25 % de zinc sont habituellement interprétés comme des alliages « primaires », produits par la cémentation de cuivre avec un minerai de zinc[21]. Ainsi certaines monnaies de la série D1 émise sous Commode auraient été fabriquées à partir d'un laiton primaire. D'autres analyses de monnaies laissent penser que des laitons renfermant de l'ordre de 20 % de zinc ou plus ont aussi été utilisés au IIe siècle dans la province voisine de Bithynie[22]. L'emploi de laitons riches en zinc s'inscrirait donc dans une tradition régionale.

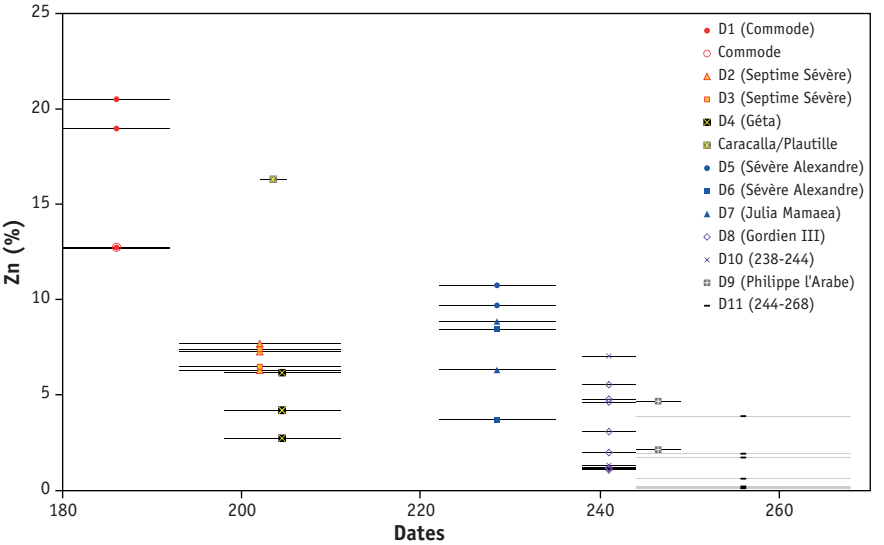

Figure 3 - Évolution de la teneur en zinc pour les 40 monnaies.
Les incertitudes de datation sont exprimées par une barre horizontale.

En contrepartie de la réduction de la proportion de zinc, l'étain et le plomb, qui étaient présents à l'état d'impuretés dans les laitons, deviennent des éléments majoritaires des alliages monétaires. Nos données permettent de montrer une évolution progressive et continue de la composition entre un laiton rouge contenant de l'ordre 13 % de zinc, 6 % d'étain et 17 % de plomb[23] et des bronzes au plomb composés de 8 %

21. Cowell *et al.* 2000.
22. Cowell *et al.* 2000, fig. 4, p. 676. Nous remercions vivement Mike Cowell pour nous avoir communiqué les données inédites correspondantes.
23. Composition moyenne de trois des monnaies de Commode : deux ont été émises par Smyrne (D1) et la 3e par Hyrcanis.

d'étain et de 10 % à 24 % de plomb. Cette évolution ne peut s'expliquer que par la refonte de ce laiton rouge au plomb mélangé à des bronzes au plomb qui contiendraient 8 % d'étain environ et 20 % de plomb en moyenne[24]. Comme ces derniers alliages ne présentent pas de composition bien ajustée, il est peu probable qu'ils aient été produits pour les besoins de la frappe ; il s'agit donc plus vraisemblablement d'alliages récupérés.

Pour résumer, nos résultats d'analyses suggèrent que si des laitons riches en zinc étaient encore employés pour émettre des monnaies en Asie Mineure occidentale à la fin IIe siècle, ce sont des alliages obtenus en diluant de plus en plus fortement des laitons avec des bronzes au plomb, qui ont servi à la production monétaire entre la fin IIe siècle et les années 270. La même tendance a été mise en évidence pour toutes les cités considérées dans notre étude. Comment expliquer ce phénomène qui se produisit dans une région, l'Asie Mineure, où des gisements de minerais de zinc dont certains étaient exploités pendant l'Antiquité sont attestés[25] ? Des difficultés d'approvisionnement doivent-elles uniquement être invoquées ?

Il faut probablement chercher à interpréter cette évolution de l'alliage des monnaies provinciales dans le contexte plus général du monnayage romain en alliages cuivreux au IIIe siècle. De précédents travaux ont comparé les concentrations en zinc des monnaies en orichalque de l'atelier de Rome à celles de monnaies provinciales en laiton d'Asie Mineure occidentale au Ier siècle, ou de Bithynie seule au IIe siècle[26]. Alors que du laiton directement obtenu de la cémentation est régulièrement employé en Asie[27], la teneur en zinc des monnaies impériales est réduite au fil du temps[28]. Nos données permettent d'esquisser une comparaison pour le IIIe siècle avec toutes les limites que pose notre échantillon (figure 4). L'étain et le plomb sont présents

		Zn (%)	Sn (%)	Pb (%)
Commode	Rome	4,2	4,1	10,3
Commode	Asie Mineure occidentale	15,5 ± 3,9	4,0 ± 2,9	10,9 ± 8,1
Sévère Alexandre	Rome	4,5	4,2	9,8
Sévère Alexandre	Asie Mineure occidentale	7,9 ± 2,6	6,8 ± 0,3	15,8 ± 2,4
Gordien III	Rome	0,2	7,9	10,1
Gordien III	Asie Mineure occidentale	2,9 ± 1,8	7,8 ± 0,5	17,9 ± 2,3

Figure 4 - Comparaison des teneurs en zinc (Zn), étain (Sn) et en plomb (Pb) entre les monnaies en orichalque de Rome (données lues sur les figures 2 et 4 de Dungworth 1996) et les monnaies provinciales d'Asie Mineure occidentale (cette étude, moyenne ± un écart type).

24. L'hypothèse de refonte de laiton additionné d'étain et de plomb est exclue (explications dans Dungworth 1997, p. 905).
25. Voir références citées dans Cowell *et al.* 2000 pour cette question des ressources minières en zinc.
26. Cowell *et al.* 2000.
27. Ce n'est toutefois pas le seul alliage utilisé pour le monnayage provincial d'Asie : certaines monnaies sont en bronze au plomb ou en cuivre non allié (Cowell *et al.* 2000).
28. Cette véritable « altération » du monnayage d'orichalque, identifiée et étudiée depuis longtemps (Caley 1964), a récemment bénéficié de nouvelles études (Dungworth 1996 ; Gaffiero *et al.* 2011a et 2011b).

dans les deux monnayages dans des proportions qui sont du même ordre de grandeur, ou légèrement supérieures pour le plomb des exemplaires provinciaux. En revanche, la concentration en zinc des monnaies d'Asie Mineure occidentale est toujours largement plus élevée que celle des monnaies contemporaines émises à Rome. Les compositions élémentaires des monnaies impériales et provinciales procèderaient d'un même phénomène, la dilution de laitons par des bronzes au plomb, mais cette pratique serait plus prononcée dans les monnaies de Rome que dans celles d'Asie Mineure occidentale contemporaines. Ce constat pourrait signifier que les ateliers provinciaux ont petit à petit aligné leur procédé de fabrication sur celui de Rome.

Comment comprendre alors l'arrêt des frappes de provinciales lydiennes au plus tard sous Gallien ? Si la Lydie connut, comme l'ensemble de l'Asie Mineure, une contraction réelle de son économie, celle-ci ne provoqua pas une situation insoutenable au point de mettre à mal le système monétaire. Cela dut pourtant créer un contexte général tendu, affectant la production de monnaies, comme en témoigne la réutilisation de plus en plus fréquente d'alliage ancien. La réforme de Caracalla et la large diffusion de l'*antoninianus* en Orient à partir du principat de Philippe l'Arabe eurent sans aucun doute une influence sur les prix[29]. Mais bien que toujours débattue[30], cette inflation ne déstabilisa probablement pas à elle seule le système monétaire. La situation devint pourtant extrêmement fragile dans la seconde moitié du IIIe siècle. Il suffisait qu'un événement cristallisa l'ensemble de ces faiblesses pour entrainer la chute du système. De ce point de vue, l'année 260 apparaît déterminante. La capture de l'empereur en 260, l'éclatement politique de l'Empire, l'augmentation des raids barbares (surtout gothiques) en Asie Mineure et dans les Balkans, mais surtout l'absence de réévaluation de la valeur des monnaies aggrava irrémédiablement la crise du numéraire en bronze[31]. La volonté politique des empereurs d'ouvrir un atelier impérial en Asie Mineure afin d'épauler celui d'Antioche (sous Gallien probablement à Smyrne[32], et sous Claude II le Gothique à Cyzique[33]) rendit caduque le maintien d'ateliers provinciaux, et vouait l'*assarion* à disparaître.

Bibliographie

RPC VII = M. Spoerri Butcher, *Roman Provincial Coinage. Volume VII : De Gordien Ier à Gordien III (238-244 après J.-C.)*, London / Paris, 2006.

Broughton 1938 : T. R. S. Broughton, Roman Asia Minor, dans *Economic Survey of Ancient Rome, An Economic Survey of Ancient Rome IV*, T. Frank (ed.), Paterson, 1938, p. 499-918.

Burnett 2004 : A. Burnett, *Coinage in the Roman World*, London, 2004.

Caley 1964 : E. Caley, *Orichalcum and Related Ancient Alloys: Origin, Composition and Manufacture, withs special Reference to the Coinage of the Roman Empire*, ANS-NNM 151, New York, 1964.

Callu 1969 : J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, BEFAR 214, Paris, 1969.

29. Jones 1963, p. 341.
30. Alors que Callu 1969, p. 197-288 insiste sur les désordres causés par la crise monétaire du IIIe siècle, Corbier 1985 reste très prudente sur ses effets. Voir également Corbier 1989 et Johne 2008, p. 843-860.
31. Hollard 1995, p. 1057.
32. Callu 1969, p. 219 ; Gyssen 1999, p. 40.
33. Mairat 2007.

CARRIÉ, ROUSSELLE 1999 : J.-M. CARRIÉ, A. ROUSSELLE, *L'Empire romain en mutation, des Sévères à Constantin (192-337)*, Nouvelle Histoire de l'Antiquité, 10, Paris, 1999.

CORBIER 1985 : M. CORBIER, Dévaluations et évolutions des prix (Ier-IIIe siècles), *RN*, 6/27, 1985, p. 69-106.

CORBIER 1989 : M. CORBIER, Dévaluations, inflation et circulation monétaire au IIIe siècle, *Hommes et richesses dans l'Empire byzantin I*, Paris, 1989, p. 196-211.

COWELL *et al.* 2000 : M. R. COWELL, P. T. CRADDOCK, A. W. G. PIKE, A. M. BURNETT, An Analytical Survey of Roman Provincial Copper-Alloy Coins and the Continuity of Brass Manufacture in Asia Minor, dans *Proceedings of the XIIth International Numismatic Congress, Berlin 1997*, B. KLUGE, B. WEISSER (eds.), Berlin, 2000, p. 670-677.

DUNCAN-JONES 1994 : R. DUNCAN-JONES, *Money and Government in the Roman Empire*, Cambridge, 1994.

DUNGWORTH 1996 : D. DUNGWORTH, Caley's "zinc decline" reconsidered, *NC*, 156, 1996, p. 228-234.

DUNGWORTH 1997 : D. DUNGWORTH, Analysis of Artefacts from Northern Britain, *Journal of Archaeological Science*, 24/10, 1997, p. 901-910.

ESTIOT 1999 : S. ESTIOT, Le troisième siècle et la monnaie : crises et mutations, dans *Le IIIe siècle en Gaule Narbonnaise. Données régionales sur la crise de l'Empire. Actes de la table ronde du GDR 954 "Archéologie de l'espace rural méditerranéen dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge". Aix-en-Provence, La Baume, 15-16 septembre 1995*, J.-L. FICHES (éd.), Sophia Antipolis, Éditions APCDA, 1996, p. 33-70.

GAFFIERO *et al.* 2011a : A. GAFFIERO, A. SUSPÈNE, F. TEREYGEOL, B. GRATUZE, Le monnayage en orichalque romain : apport des expérimentations aux études numismatiques, dans *Proceedings of the XIVth International Numismatic Congress Glasgow 2009*, N. HOLMES (ed.), London, 2011.

GAFFIERO *et al.* 2011b : A. GAFFIERO, F. TÉREYGEOL, A. SUSPÈNE, B. GRATUZE, S. ZELLER, La production monétaire romaine en orichalque : caractérisation du monnayage et approche du processus d'élaboration par l'expérimentation, *ArchéoSciences*, 35, 2011, p. 93-102.

GYSSEN 1999 : P. GYSSEN, À propos des ateliers de Smyrne et de Cyzique sous Claude II le Gothique, *CENB*, 369, 1999, p. 29-41.

HOCHARD *et al.*, à paraître : P.-O. HOCHARD, M. BLET-LEMARQUAND, D. BAUX, Les *conventus* de Lydie (fin IIe-IIIe siècle de notre ère) : Louis Robert, Konrad Kraft et les analyses élémentaires, *RN*, à paraître.

HOLLARD 1995 : D. HOLLARD, La crise de la monnaie dans l'Empire romain au IIIe siècle. Synthèse des recherches et résultats nouveaux, *Annales HSS*, 50-5, 1995, p. 1045-1078.

HOWGEGO 1995 : C. J. HOWGEGO, *Ancient History from Coins*, London / New York, 1995.

HOWGEGO 2005 : C. J. HOWGEGO, *Greek Imperial Countermarks. Studies in the Provincial Coinage of the Roman Empire*, Royal Numismatic Society Special Publication 17, London, 2005.

JOHNE 2008 : K.-P. JOHNE (éd.), *Die Zeit der Soldatenkaiser : Krise und Transformation des römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin, 2008.

JOHNSTON 1997 : A. JOHNSTON, Greek Imperial Denominations in the Province of Asia, *Nomismata I*, 1997, p. 205-220.

JOHNSTON 2007 : A. JOHNSTON "*Greek Imperial Denominations, ca. 200-275, A Study of the Roman Provincial Bronze Coinages of Asia Minor*", RNS SP No. 43, London, 2007.

JONES 1963 : A. H. M. JONES, The Greeks under the Roman Empire, *DOP*, 17, 1963, p. 3-19.

LO CASCIO 1993 : E. LO CASCIO, Dinamiche economiche e politiche fiscali fra i Severi e Aureliano, *Storia di Roma III.1*, 1993, p. 247-282.

MAIRAT 2007 : J. MAIRAT, L'ouvertur de l'atelier impérial de Cyzique sous le règne de Claude le Gothique, *RN*, 163, 2007, p. 175-196.
PONT 2010 : A.-V. PONT, *Orner la cité. Enjeux culturels et politiques du paysage urbain dans l'Asie gréco-romaine*, Scripta Antiqua 24, Bordeaux, 2010.
REBUFFAT 1994 : Fr. REBUFFAT, Le trésor d'Ayvagedigi, dans *Trésors et circulation monétaire dans l'Anatolie antique*, M. AMANDRY, G. LE RIDER (dir.), Paris, 1994, p. 73-118.
WASSINK, 1991 : A. WASSINK, Inflation and financial policy under the Roman Empire to the Price Edict of 301 A.D., *Historia*, 40, 1991, p. 465-493.

Kevin BUTCHER*

Le monnayage des Assyriens

En 2015, j'ai eu le privilège d'étudier les trouvailles monétaires d'Assour, l'ancienne capitale du royaume des Assyriens, en Mésopotamie antique. C'était une occasion exceptionnelle d'étudier l'histoire monétaire de la ville – après sa grande époque – pendant la période des Arsacides.

Les monnaies ont été mises au jour il y a une centaine d'années, avant la première guerre mondiale, par une équipe d'archéologues allemands dirigée par Walter Andrae, archéologue et architecte, entre 1903 et 1914[1]. C'était l'une des plus importantes fouilles du Proche-Orient. Les archéologues allemands ont fouillé le site avec soin et précision, incluant une documentation photographique ; et chaque jour Andrae a essayé de documenter les trouvailles les plus importantes dans son journal des fouilles.

Comment expliquer alors qu'il a fallu presque une centaine d'années avant de voir finalement la publication de ces monnaies ? C'est une conséquence de la politique Européenne du vingtième siècle. L'histoire des trouvailles monétaires d'Assour est un miroir des grands bouleversements qui ont marqué ce siècle. Les fouilles se sont achevées le 1er avril 1914 et les trouvailles ont été divisées entre les autorités Ottomanes et Allemandes. La part qui est revenue à l'Allemagne comprenait les monnaies et devait être acheminée à Berlin par bateau. Malheureusement, la guerre a commencé pendant le voyage (le 28 juillet). Alors que le navire se trouvait au large des côtes portugaises, les trouvailles ont été saisies par les autorités à Lisbonne et divisées entre Lisbonne et Londres. En 1923, Andrae s'est rendu à Londres pour négocier avec le British Museum le retour des trouvailles, et en 1926 celles à Lisbonne ont finalement été transportées à Berlin.

Ensuite, pendant la deuxième guerre mondiale, les monnaies ont été saisies par les Russes et ils ont fait un nouveau voyage, cette fois à Leningrad. En 1956, elles ont fait le voyage du retour à Berlin, mais c'était l'époque de la Guerre Froide : les monnaies sont donc retournées à Berlin Est, alors que toute la documentation se trouvait à Berlin Ouest. Dans ces circonstances, toute étude fut impossible. Ce n'est qu'après la réunification de l'Allemagne, en 1991, que le numismate Stefan Heidemann, spécialiste des monnaies islamiques, fut invité par l'archéologue Peter Miglus à examiner les monnaies.

* Professeur au dept of Classics and Ancient History, Université de Warwick ; K.E.T.Butcher@warwick.ac.uk

1. HEIDEMANN, BUTCHER Wiesbaden 2017, p. 1-2.

En 1996, tous deux ont publié des études préliminaires sur le site et les monnaies[2]. Puis, le Professeur Johannes Renger (Institut für Altorientalistik, Freie Universität Berlin) a initié un projet destiné à publier toutes les trouvailles d'Assour. Grace au Professeur Renger, Stefan Heidemann et à ma collègue Suzanne Frey-Kupper, je fus invité à participer au projet, pour publier les monnaies achéménides, hellénistiques, romaines (jusqu'au milieu du IIIe siècle) et arsacides. Stefan Heidemann, quant à lui, fit l'étude des monnaies de l'antiquité tardive et islamique. La publication, *Regional History and the Coin Finds from Assur*, a finalement paru en 2017.

Aucune source historique ne mentionne Assour à l'époque séleucide ou arsacide. Les fouilles ont pourtant révélé que la ville était non seulement un centre administratif sous les Arsacides, mais aussi un centre religieux des cultes d'Assour-Bel (Le Seigneur Assour), du dieu de la lune (Sin) et du soleil (Shamash)[3]. À la fin de l'hégémonie Arsacide, les Sassanides ont détruit la ville.

Voici un aperçu des trouvailles monétaires[4] :

- un sigle achéménide ;
- un tétradrachme de Lysimachos ;
- 51 bronzes séleucides, de Séleucos I à Antiochos VIII (c'est-à-dire 312 à 96 av. J.-C.) ;
- six monnaies en bronze des rois arsacides, un trésor de 154 tétradrachmes des années 27 à 23 av. J.-C., et seize monnaies individuelles en argent, dont la plupart sont des tétradrachmes de Vologèse IV. De manière surprenante, les monnaies arsacides sont assez rares. Leur datation s'étend du milieu du Ier siècle av. J.-C., jusqu'au dernier roi, Vologèse VI, décédé en 228 apr. J.-C. ;
- trois pièces du royaume d'Elymais ;
- cinq monnaies de Séleucie du Tigre ;
- de nombreuses monnaies provinciales romaines ont été répertoriées, et notamment 78 bronzes d'Antioche avec, au revers, SC au sein d'une couronne. Les autres, quand il est possible de les identifier, sont des frappes des ateliers de Syrie du nord et de la Mésopotamie, avec l'exception d'une monnaie d'Arados ; une de Tripolis, et une de Césarée en Cappadoce. Il y a aussi un petit trésor de 9 monnaies d'Antioche, Beroée, Chalcis, et Laodicée sur Mer ;
- il y aussi quelques monnaies impériales romaines : un trésor de 15 aurei de Marc Aurèle à Caracalla, malheureusement disparu aujourd'hui, un aureus de Néron, un autre de Pertinax (aussi disparu), un denier d'Antonin le Pieux et quatre deniers fourrés de l'époque des Sévères. Enfin, 6 monnaies en bronze de Néron, dont la présence est plus surprenante : deux sesterces, deux dupondii et deux as. Les sesterces et les *dupondii* portent des contremarques de Palmyre : le *pi* en Grec ; et *tau* en Araméen[5].

La séquence des monnaies arsacides et romaines finit avec la destruction de la ville pendant les années 220. Mis-à-part trois monnaies sassanides et trois monnaies romaines tardives, la liste des monnaies recommence ensuite avec des émissions byzantines des VIe et VIIe siècles apr. J.-C., et les monnaies islamiques.

2. Heidemann, Miglus 1996.
3. Werner 2009.
4. Pour les détails, voir Heidemann, Butcher 2017. Les monnaies sont conservées à l'Archäologisches Zentrum du Vorderasiatisches Museum, Berlin.
5. Heidemann, Butcher 2017, p. 22-23.

C'est évident que les monnaies provinciales romaines sont l'élément le plus important au sein des monnaies étrangères à Assour. Mais quelle est leur signification ? Sont-elles le témoin de liens commerciaux entre la Mésopotamie arsacide et la Syrie romaine ? Sont-elles arrivées avec les troupes romaines pendant les guerres parthiques du IIe siècle ?

D'autres monnaies, plus abondantes parmi les trouvailles d'Assour, nous fournissent sans doute une explication.

En Mésopotamie arsacide, certaines villes quasi-indépendantes ont frappé monnaies. Ainsi, Séleucie du Tigre a émis des petits bronzes civiques, mais aussi Hatra[6] qui était la capitale d'un royaume des Arabes, détruite elle-aussi par les Sassanides[7].

Hatra a surtout frappé des monnaies imitant les bronzes SC d'Antioche. L'avers de ces monnaies porte la tête du dieu solaire, Shamash, avec une inscription en Araméen : HTR'DSMS – « l'enclos de Shamash », c'est-à-dire le grand sanctuaire au centre de la ville de Hatra (figure 1). Le portrait ressemble à celui de l'empereur romain Trajan. La dimension et l'aspect de ces monnaies rappelle celles des monnaies de Trajan frappées par les ateliers de Syrie du nord : Antioche, Beroée, Chalcis, et Hiérapolis.

Le revers ressemble à celui des bronzes SC d'Antioche, à une exception près : les lettres latines SC sont reproduites à l'envers. C'est évident car il y a un aigle au-dessus des lettres. En effet, les imitations émises par Hatra ne montrent jamais les lettres SC de manière correcte, mais toujours soit à l'envers, soit rétrograde. Il est dès lors évident que les autorités de Hatra ont choisi d'éviter la reproduction exacte des lettres telles qu'elles se trouvaient sur les monnaies d'Antioche. Je pense que c'était un choix délibéré et non une erreur – c'était l'appropriation d'un type romain typique et caractéristique. Il s'agit d'un moyen de neutraliser le type originel d'un monnayage très répandu en Syrie et Mésopotamie, en le remployant d'une manière modifiée.

Il y a beaucoup de monnaies Hatréennes parmi les trouvailles monétaires d'Assour à Berlin, mais la plupart viennent du site de Hatra et non pas des fouilles d'Assour, car les archéologues allemands ont aussi visité Hatra ou les y ont acheté. Ces monnaies constituent la plus grande collection des monnaies de Hatra au monde, ce qui m'a permis d'examiner ces émissions plus en détail.

On peut diviser les monnaies imitatives émises par Hatra en deux groupes : le premier groupe (figure 1) comprend des monnaies d'un poids d'environ 12 g avec un portrait de Shamash qui ressemble à celui de Trajan; le second comprend des monnaies d'un poids inférieur, d'environ 8 g, avec un portrait qui ne ressemble pas à Trajan (figure 2)[8]. Les monnaies de ce dernier groupe sont toujours surfrappées. Elles sont extrêmement rares dans les musées, alors qu'elles ont en fait été émises en nombre beaucoup plus abondant que les frappes du premier groupe. Cela s'explique par le fait qu'elles sont presque toujours dans un mauvais état de conservation. De plus, la surfrappe rend toute identification difficile, empêchant de voir clairement les détails diagnostiques soit du type originel, soit du type surfrappé.

6. Pour Séleucie, voir Le Rider 1998, p. 14-27 ; pour Hatra, voir Walker 1958, Slocum 1977 et Heidemann, Butcher 2017, p. 14-18.
7. Butcher 2004, p. 53-54, 56-57 et 271.
8. Il existe aussi des petites monnaies anépigraphes en bronze avec la tête de Shamash et un aigle debout (voir Heidemann, Butcher 2017, p. 17-18) et une petite monnaie qui porte les mêmes types que les grands bronzes (Heidemann, Butcher 2017, p. 17, fig. 2.10.

Les sous-types de ce deuxième groupe sont toujours des monnaies provinciales romaines, datant – en majeure partie – du règne d'Antonin le Pieux, ce qui nous permet de dater notre deuxième groupe de la seconde moitié de IIe ou du premier quart du IIIe siècle, avant la destruction de Hatra. Les ateliers sont toujours ceux de Syrie du nord, mais jamais les bronzes SC d'Antioche. Je ne connais aucune frappe sur un bronze SC. Les Hatréens ont évité de surfrapper les monnaies qu'ils imitaient. Il n'y a aucune trace de surfrappe sur les monnaies du premier groupe d'un poids supérieur. Sans doute le premier groupe est d'une date plus haute, peut-être de la première moitié du IIe siècle.

Il y a aussi d'autres imitations des monnaies SC parmi les trouvailles d'Assour. Un grand nombre d'entre elles est caractérisé par un croissant au-dessus des lettres (figure 3). La première publication de ce type a été faite dans un article sur les monnaies de Hatra par John Walker en 1958. Il les a trouvées dans un petit trésor de bronzes d'Antioche et de Hatra provenant d'Assour, et Walker pensait qu'elles formaient une émission de Hatra. L'avers porte la tête du dieu de la lune, Sin, avec une inscription araméenne, SIN MRLH', « Sin, Seigneur des dieux ».

En 1975, l'Américain John Slocum, dans un article sur les monnaies de Hatra, a proposé que ces monnaies avec un croissant n'étaient pas une émission de Hatra, mais d'une autre ville[9]. Mais il ne savait pas que beaucoup de monnaies avec le croissant ont été trouvées à Assour. Les fouilles allemandes ont révélé plus de soixante monnaies avec le SC et le croissant, et aussi un trésor de 23 de ces monnaies. C'est le type le plus courant parmi les trouvailles d'Assour, et il est possible de distinguer trois groupes.

Le premier groupe est le type décrit part Walker, d'un poids d'environ 7 g (figure 3). Le portrait de Sin porte deux bandes de cheveux et un croissant au-dessus du front.

Le deuxième groupe présente un poids moyen un peu plus léger d'environ 6 g (figure 4), mais avec des poids individuels très irréguliers. Le type est identique au premier groupe. Comme les monnaies de Hatra, ce groupe est souvent surfrappé sur les monnaies provinciales romaines de Trajan et d'Antonin le Pieux, mais jamais sur les bronzes SC. Sans doute ces frappes sont donc contemporaines des monnaies surfrappées de Hatra.

Le troisième groupe (figure 5) était le plus courant, et, je pense, le plus tardif. C'est un type uniface, sans portrait de Sin sur l'avers. Le module et le poids sont irréguliers. Quelques pièces sont surfrappées sur un seul type de monnaie provinciale : une émission de Caracalla avec des légendes latines, frappé à Édesse ou à Carrhes[10], ce qui nous permet de dater ce groupe de la première partie du IIIe siècle, un peu avant la chute de la ville.

Ces monnaies avec le croissant sont donc les plus nombreuses parmi les trouvailles monétaires d'Assour. S'agit-il vraiment d'une émission de la ville d'Assour, une manifestation d'une sorte d'autonomie sous les Arsacides ? En l'absence d'une mention du nom de la ville, l'attribution à Assour de ces monnaies repose exclusivement sur le fait qu'elles y ont été trouvées en nombre beaucoup abondant qu'ailleurs. Néanmoins, il existe un autre type, très rare, dont les fouilles ont révélé un seul exemplaire, qui nous aide à localiser toutes les émissions avec le croissant à Assour (figure 6).

9. Slocum 1977, p. 46, qui a suivi Milik 1972, p. 399, en proposant la ville de Singara.
10. Pour le type, voir *BMC* Arabia etc., 83-87, nos 16-44.

Figure 1 - Monnaie de Hatra, premier groupe (www.cngcoins.com).

Figure 2 - Monnaie de Hatra, deuxième groupe (www.cngcoins.com).

3

4

5

6

7

Figure 3 - Monnaie d'Assour, 1er groupe (www.cngcoins.com).
Figure 4 - Monnaie d'Assour, 2e groupe (fouilles d'Assour – © S. Heidemann / B. Fortser / Deutsche Orient-Gesellschaft).
Figure 5 - Monnaie d'Assour, 3e groupe (fouilles d'Assour – © S. Heidemann / B. Fortser / Deutsche Orient-Gesellschaft).
Figure 6 - Monnaie d'Assour-Bel (fouilles d'Assour – © S. Heidemann / B. Fortser / Deutsche Orient-Gesellschaft).
Figure 7 - Monnaie d'Assour-Bel (cabinet des médailles de Berlin, moulage pris par l'auteur).

Quand j'ai vu cette monnaie à Berlin, elle a été très difficile à identifier. Sur l'avers il y a un portrait masculin, tourné vers la gauche, avec des cheveux longs, un diadème royal, une coiffe typiquement arsacide, ainsi qu'une torque elle-aussi arsacide. On peut voir aussi une inscription araméenne de cinq lettres. Sur le revers, le type était difficile à distinguer, en raison de traces d'une surfrappe. J'ai pensé pouvoir distinguer les lettres SC à l'envers et les traces d'un croissant, mais est-ce le type lui-même ou le sous-type ?

Afin de pouvoir lire l'inscription araméenne, j'ai consulté des collègues spécialistes en numismatique orientale et araméenne, mais personne ne pouvait la traduire. J'ai finalement essayé de le faire moi-même, ce qui s'est révélé plus facile que prévu. L'inscription lit 'SRBL', ce qui veut dire Assour-Bel, « Le Seigneur Assour ». Il s'agit donc du dieu civique d'Assour, qui est aussi le dieu national des Assyriens.

Par hasard, j'ai trouvé parmi mes moulages des imitations de bronzes SC, une monnaie conservée au cabinet des médailles de Berlin (figure 7) qui est du même type que celle des fouilles d'Assour, et on peut voir clairement que le revers est le type avec le croissant. Acquise par le musée en 1845, elle ne provient donc pas des fouilles de Walter Andrae[11]. Mais elle fournit un lien entre les monnaies avec le croissant et le portrait de Sin (figures 3-4), et la monnaie portant une référence au dieu civique d'Assour (figure 6).

Il semble qu'Assour était un atelier important en Mésopotamie du nord sous les Arsacides, pendant le IIe et la première partie du IIIe siècle apr. J.-C., et la ville a émis des émissions en parallèle à Hatra. La circulation monétaire de Mésopotamie du nord, entre le Tigre et l'Euphrate, est composée d'imitations des bronzes SC d'Antioche, mais aussi des bronzes SC authentiques, et le produit de quelques autres ateliers syriens, surtout ceux de Laodicée sur mer. Les imitations et les originaux sont thésaurisés ensemble.

En conclusion, je propose ce qui suit : à la fin du Ier siècle apr. J.-C. et pendant la première moitié du IIe siècle, on voit une claire différenciation entre le faciès numismatique de la circulation monétaire de la Syrie du nord et celui de la Mésopotamie. Cette différence n'est pas le résultat de liens commerciaux, mais s'explique par l'import délibéré de bronzes SC par les communautés de la Mésopotamie du nord. Au cours du IIe siècle, les villes ont ensuite commencé à frapper des émissions imitatives. Elles ont surfrappé les monnaies provinciales romaines, mais pas les prototypes – les bronzes SC. C'est la manifestation d'un nouveau sens d'autonomie des villes de la Mésopotamie, une politique monétaire qui conduira à l'alliance de Hatra avec les Romains, puis à la destruction de Hatra, ainsi que d'Assour par les Sassanides.

Bibliographie

Butcher 2004 : K. Butcher, *Roman Syria and the Near East*, London / Los Angeles, 2004.

Heidemann, Butcher 2017 : S. Heidemann, K. Butcher, *Regional History and the Coin Finds from Assur*, Wiesbaden, 2017.

Heidemann, Miglus 1996 : S. Heidemann, P. A. Miglus, Fundmünzen aus Assur und Lokalgeschichte in islamischer Zeit, dans *Das Wohngebiet von Assur, Stratigraphie und Architektur*, P. A. Miglus (éd.), Berlin, 1996, p. 353-376.

Le Rider 1998 : G. Le Rider, *Séleucie du Tigre. Les monnaies séleucides et parthes*, Florence, 1998.

Milik 1972 : J. T. Milik, *Dédicaces faites par les dieux (Palmyre, Hatra, Tyr) et des thiases sémitiques à l'époque romaine*, Paris, 1972.

Slocum 1977 : J. J. Slocum, Another look at the coins of Hatra, *ANSMN*, 1977, p. 37-47.

Walker 1958 : J. Walker, The Coins of Hatra, *NC*, 18, 1958, p. 167-172.

Werner 2009 : P. Werner, *Der Sin-Samas-Tempel in Assur*, Wiesbaden, 2009.

11. Heidemann, Butcher 2017, p. 21.

Christian CHARLET*, Stéphan SOMBART**

Une médaille hollandaise particulièrement injurieuse pour Louis XIV éditée en 1689

Le 5 décembre est proposée en vente aux enchères à Paris une extraordinaire médaille en argent, anonyme mais de facture hollandaise, éditée en 1689 lors des débuts de la guerre dite « de la Ligue d'Augsbourg » (1689-1697)[1]. N'ayant pas été retenue par Isaure Boitel dans sa remarquable communication[2] prononcée au colloque consacrée aux « médailles de Louis XIV et leur livre », organisée à la BnF par le professeur Yvan Loskoutoff au printemps 2015 (tricentenaire de la mort de Louis XIV) avec, notamment, le concours de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), il nous a paru utile de présenter et de commenter cette exceptionnelle médaille qui témoigne de la virulence, allant jusqu'à la grossièreté, manifestée par les Hollandais à l'égard de Louis XIV.

Déjà, à partir de la guerre de Hollande (1672-1678), on connaissait l'existence de médailles satiriques à l'encontre de Louis XIV, notamment celle qui servit de prétexte à cette guerre et que certains auteurs considérèrent même comme étant à l'origine du conflit, ce qui n'est pas exact. La Hollande arrêtant le soleil avec la légende « Le soleil s'est arrêté devant moi » était fort provocatrice à l'égard de Louis XIV mais elle ne versait pas encore dans l'injure. Avec la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg, le pas sera franchi allègrement.

Les traités de Nimègue (1678-1679) avaient mis fin à la guerre de Hollande. Mais l'annexion autoritaire de Strasbourg en pleine paix en 1681 et la politique des réunions forcées de certains territoires au royaume de France pratiquée par Louvois avaient suscité une reprise des conflits en 1684. La trêve de Ratisbonne conclue avec l'Empereur pour vingt ans en 1684 laissait espérer le retour à une période pacifique pour l'ensemble de l'Europe.

Un événement imprévu mis fin à cet espoir. En 1688, le roi de Grande-Bretagne Jacques II, qui était devenu catholique, eut un fils, événement qui bouleversait l'ordre de succession prévu pour ce royaume en faveur de la princesse Mary, protestante, issue d'un premier mariage de Jacques II. Les anglais se soulevèrent contre Jacques II et appelèrent au trône Mary pour régner conjointement avec son mari, le prince Guillaume-Henri d'Orange-Nassau, stathouder (gouverneur) des Provinces-Unies. Mary et Guillaume (1650-1702) régnèrent alors conjointement sur la Grande-Bretagne, Guillaume-Henri d'Orange-Nassau prenant le nom de Guillaume III d'Angleterre. La guerre avec Louis XIV recommença immédiatement, Guillaume étant réputé être l'ennemi le plus implacable de Louis XIV.

Dès la fin de 1688, l'Empereur publie un violent Manifeste anti-français et anti-Louis XIV en particulier[3]. Ce Manifeste largement diffusé reproche, entre autre, à Louis XIV d'avoir recherché une alliance avec les Turcs et autres barbaresques musulmans. Il inspire le contenu de trois médailles satiriques, l'une datée de 1689 et

* Membre titulaire de la SFN, ancien historien Ville de Paris.
** Membre titulaire de la SFN et numismate professionnel, société iNumis.

1. Lecompte 2018, p. 24, nº 49.
2. Boitel 2016, p. 385-402. Isaure Boitel est professeur à l'Université d'Amiens.
3. Van Loon, III, 1732, p. 403.

deux non millésimées qui dénoncent cette attitude du Roi-Soleil que l'Empereur stigmatise en considérant que la France est l'ennemie déclarée de l'Empire et de la Chrétienté.

I. Boitel commente ainsi l'une de ces médailles, non millésimée : « le roi, dans une attitude suppliante, porte un manteau couvert de fleurs de lys et doublé d'hermine. Sa couronne, son sceptre et son épée reposent au sol, juste à côté de lui, pour renforcer l'humiliation qu'il subit. Afin d'empêcher que le sultan ne fasse la paix avec l'empereur, des bourses d'argent lui sont offertes. [...] Sur le tour le médailleur a ajouté GALLIA SUPPLEX, c'est-à-dire « la France suppliante », puis il a repris, sous le dessin, l'inscription figurant sur la base de la statue de la place des Victoires : « VIRO IMMORTALI » (à un homme immortel) »[4] (figures 1-3).

Selon Van Loon, qui publie le dessin des trois médailles et les commente, ce sont deux bourses pleines d'or que Louis XIV offre au sultan, aux pieds duquel il se prosterne, pour l'engager à continuer en sa faveur la guerre contre les chrétiens[5]. C'est une réminiscence d'événements récents, notamment le siège de Vienne par les Turcs en 1683 pendant lequel Louis XIV, le roi très chrétien, refusa d'apporter son aide à l'Empereur.

Sur la médaille non millésimée publiée par I. Boitel, Louis XIV est accompagné du dauphin. Sur deux des trois dessinées dans Van Loon, on voit en arrière-plan une scène montrant un chrétien auquel on fait subir le supplice du feu (figures 1 et 3).

Les trois médailles sont revêtues de la même inscription au revers : AMICUS TURCA, AMICI ALGERINI, AMICI BARBARI CHRISTIANORUM OSOR ET HOSTIS. Elle évoque les liens, jugés condamnables, de Louis XIV avec les Turcs, le Dey d'Alger qui figure sur les médailles au côté du sultan, et les barbaresques ennemis des chrétiens.

Les débuts de la guerre de la Ligue d'Augsbourg voient les troupes françaises prendre Philipsbourg et porter la guerre en Allemagne dans le Palatinat où elles multiplient les exactions. Des médailles satiriques s'élèvent contre ce comportement de pillards qui ne respectent rien. « Avec cette satire, écrit I. Boitel, Louis XIV apparaissait comme le maître d'une troupe de profanateurs, d'une armée de cannibales [...] qui en un moment réduis[it] en cendres un des plus beaux pais d'Allemagne »[6].

Mais les armées françaises rencontrent rapidement des revers. En dépit du talent militaire du marquis d'Huxelles, la ville de Mayence qui était aux mains des français est reprise par les coalisés le 12 septembre 1689. Puis c'est la chute de Bonn le 12 octobre. Ces revers successifs, qui ont laissé une trace dans la numismatique à travers les monnaies obsidionales en argent du siège de Mayence montrant des florins aux deux L entrelacés[7], déterminent le Roi-Soleil à mettre fin à des conflits mineurs et à rechercher des alliés. Voilà pourquoi Louis XIV renonce à certaines exigences qu'il avait exprimées vis-à-vis du Pape et recherche désormais une alliance avec le Dey d'Alger dont il a fait bombarder la ville en 1683 : la simple paix qu'il a conclue avec l'Algérien en 1684 est insuffisante, il lui faut désormais son aide.

En ce qui concerne le Pape, Louis XIV lui restitue Avignon qu'il occupait et abandonne ses prétentions d'obtenir pour ses diplomates en poste à Rome des privilèges que le Saint-Siège leur refuse.

4. Boitel 2016, p. 394.
5. Van Loon, III, 1732, p. 404.
6. Boitel 2016, p. 394.
7. Duby 1786, p. 84-85 et pl. XXV nos 1-2.

Figure 1

Figure 2

Figure 3

Figure 4

Figure 5

Ce changement de conduite de Louis XIV amène les Hollandais à réaliser la médaille « insolente » selon Van Loon, qui nous intéresse[8]. Le terme d'insolente est faible, celui d'injurieuse ou insultante est mieux approprié. Cette médaille est d'une rare grossièreté, on peut la considérer comme scatologique (figure 4). Elle est néanmoins magnifique sur le plan artistique.

À *l'avers*, une grosse bombe marquée de trois fleurs de lis saute en éclats par la force de la poudre allumée. Au-dessus : SE IPSISSIMO qui veut dire « d'elle-même » et à l'exergue : IMPERIUM GALLICUM, la monarchie française. La combinaison de ces deux motifs et de la légende signifie que la France du Roi-Soleil, spécialiste du bombardement de ses ennemis (Alger 1683, Gênes 1684), finit par se faire sauter elle-même par la violence qu'elle porte en son sein.

Le revers est effroyable pour Louis XIV car il est plus humiliant encore que le motif de la médaille que nous avons décrite plus haut, le Roi-Soleil achetant l'alliance des musulmans.

Ce revers montre trois portraits, Louis XIV représenté dans une attitude grotesque, accroupi et déculotté, vomit dans une urne en forme de « pot de chambre » (Van Loon) que lui tend le Dey d'Alger des pièces de monnaie destinées à acheter la paix et l'alliance avec ce vassal du sultan de l'Empire Ottoman ; au pied de cet algérien est posée une

8. Van Loon, III, 1732, p. 427-429, dessin p. 428.

bombe qui évoque les armes (dont les bombes) que le Roi-Soleil s'est engagé à livrer au Dey dans le cadre de leur alliance désirée par la France. Dans le même temps, le roi de France expulse dans un pot de chambre en forme de bassin le résultat d'un lavement purgatif que le Pape vient de lui administrer avec son clystère. Ce bassin / pot de chambre est marqué sur son bord « Immunitas Ditionum Legatorum » c'est-à-dire « Franchise des quartiers des ambassadeurs » à laquelle Louis XIV renonce sous la forme de l'excrément qui tombe dans le pot de chambre.

Ce lavement n'est pas le seul ; il est en réalité le second car le Roi-Soleil a déjà rempli un premier bassin / pot de chambre marqué AVENIO : Avignon, après un premier lavement pontifical. Louis XIV a en effet rendu Avignon au Pape, ainsi que le comtat Venaissin, qu'il occupait pour faire plier le Pape devant ses exigences.

Le Pape agenouillé tient dans sa main le clystère dont il s'est servi pour donner à Louis XIV le premier lavement relatif à Avignon.

Le clystère et la purge étaient un instrument et un moyen très largement répandus au siècle de Louis XIV comme nous pouvons le constater à la lecture des œuvres de Molière.

Au-dessus de ce motif scabreux et particulièrement injurieux pour Louis XIV, une légende circulaire occupe les trois quarts de la circonférence de la médaille : NECESSITATI NE QUIDEM DII RESISTUNT : « Les dieux eux-mêmes ne peuvent résister à la nécessité ». Selon Van Loon, cette phrase est une allusion aux flatteries des courtisans qui prétendaient trouver dans la personne du roi quelque chose de divin. À l'exergue figurent le millésime 1689 ainsi qu'une longue inscription résumant la scène : LUD : M • XIV DIT : LEGAT : IMMUNITA : ET AVINIONE P • AL : VIII CEDENTE ETIAMQ : AURO PACEM AB ALGER PETENTE 1689. Van Loon la traduit ainsi : « Le grand Louis XIV cédant au pape Alexandre VIII les franchises des quartiers de ses ambassadeurs et la ville d'Avignon ; et achetant la paix des Algériens à prix d'argent 1689 ».

Notons enfin que si le Dey d'Alger tend à Louis XIV de sa main gauche le pot de chambre pour qu'il y vomisse des pièces d'or, il tient de sa main droite la tête du Roi comme pour en faciliter le vomissement : cette familiarité, confinant au crime de lèse-majesté, est révélatrice de la haine destructrice que les Hollandais, à l'image de leur stathouder Guillaume-Henri devenu Guillaume III d'Angleterre, pouvaient nourrir à l'égard de Louis XIV.

Les médailles satiriques contre Louis XIV, pour la plupart hollandaises et allemandes, annoncent l'âpreté et par certains côtés, la sauvagerie de la guerre de Succession d'Espagne qui débutera seulement 3 ans après la paix de Ryswick qui mit fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg en 1697. Toutefois, comme la présente, elles sont souvent très belles.

Bibliographie

Boitel 2016 : I. Boitel, Compescet Ignibus Ignes ou l'histoire métallique parodiée, dans *Les médailles de Louis XIV et leur livre*, Y. Loskoutoff (dir.), PURH Rouen-Le Havre, 2016 (Actes du Colloque tenu à la BnF au printemps 2015).

Duby 1786 : P. A. Tobiesen Duby, *Recueil général des pièces obsidionales et de nécessité*, Paris, 1786.

Lecompte 2018 : Collection Jean Lecompte, Vente aux Enchères Paris-Enchères Collin du Bocage, expert iNumis Stéphan Sombart, Cabinet iNumis, Paris Drouot, 5 déc. 2018.

Van Loon 1732 : G. Van Loon, *Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas*, Tome 3, La Haye, 1732.

Jérôme JAMBU*

Hadrien aux Antilles. Un sou guadeloupéen réformé sur une monnaie antique au temps du rétablissement de l'esclavage

C'est dans la seconde moitié du XVIIIe siècle qu'est apparue, dans l'espace caraïbe, la pratique de la contremarque des pièces de monnaies. Celle-ci fut initiée par la France, richement possessionnée de la Louisiane à la Guyane, en 1763, lorsqu'elle ordonna la réforme des doubles sols de billon dits « aux deux L[1] » : surfrappés d'un « C couronné » – pour *Colonies* – à la Monnaie Paris, ils pouvaient circuler dans toute l'étendue des « Isles de l'Amérique » française[2]. Ce marquage avait une double finalité : donner un cours légal et une nouvelle valeur à la monnaie ainsi modifiée ; empêcher qu'elle ne sorte du territoire qui lui était assigné et particulièrement qu'elle ne retourne en métropole.

Lors de la guerre américaine, les Français exportèrent ce système sur différentes îles des Antilles qu'ils occupèrent, en adoptant la pratique de l'initiale : contremarque « St V » à Saint-Vincent entre 1779 et 1783, « TBO » à Tobago ou « SE » à Saint-Eustache à partir de 1781, etc.[3] Ils furent dès lors imités par leurs voisins et ce phénomène se poursuivit jusqu'à la fin des guerres napoléoniennes. Le contexte militaire tendu et les difficultés de circulation et d'approvisionnement qui y sont liés sont donc prégnants.

En Guadeloupe, on créa une première contremarque « G » – pour *Guadeloupe* – en 1803, destinée à montrer la vérification du poids et la détermination du cours de certaines *moëdes* d'or qui circulaient sur l'île[4]. En 1811, lors de l'occupation britannique, les autorités instituèrent le marquage des pièces d'argent de différentes origines par un G couronné qui en déterminait leur prix[5]. Ces marques de vérification étaient également celles d'un instrument fiscal puisqu'un droit était prélevé à l'occasion de leur apposition.

La contremarque G créée en 1803 se rencontre par ailleurs sur quelques monnaies d'argent[6], mais surtout sur des pièces de bronze et de cuivre, où elle se présente précisément sous la forme d'une lettre gravée en relief au centre d'un soleil de 15 branches en creux (figure 1). C'est très étonnant puisqu'au contraire de la monnaie d'or, la valeur de la monnaie de cuivre n'était pas déterminée par son contenu de métal précieux, étant fiduciaire. On comprend donc mal quel intérêt il y aurait eu à en vérifier le poids et l'aloi. L'arrêté du 2 floréal de l'an XI (22 avril 1803), pris par le capitaine général Lacrosse et le préfet colonial Lescallier, ne le prévoyait d'ailleurs pas. Ces monnaies ne sont par ailleurs pas rares, contremarquées sur des espèces françaises de la fin du XVIIIe siècle, à savoir des sols royaux de Louis XV et de Louis XVI,

* Conservateur, chargé des collections de monnaies étrangères, département des Monnaies, médailles et antiques, Bibliothèque nationale de France, IRHiS, UMR CNRS 8529 ; jerome.jambu@bnf.fr ; https://bnf.academia.edu/JérômeJambu.

1. Duplessy 1999, no 1690.
2. Édit donné à Versailles en janvier 1763, retranscrit par Zay 1892, p. 65-68.
3. Zay 1892, p. 70-71.
4. Zay 1892, p. 191-193 ; Gadoury, Cousinié 1988, p. 175, nos 12/13 et Lecompte 2007, p. 297, no 15. Une seule pièce plus ancienne est connue, en l'espèce une 9 deniers « des colonies françaises » frappée à La Rochelle en 1721 (Martin 2015, p. 411).
5. Zay 1892, p. 198-199.
6. Sur des pièces constitutionnelles de 15 sols (par exemple ANS, 1913.129.51).

des pièces constitutionnelles de 12 deniers et 2 sols, ainsi que des cinq centimes et un décime révolutionnaires[7]. Les espèces du module du sol – ou 12 deniers, ou 5 centimes –, pesant environ 10 à 12 g, pour un diamètre de 27 à 30 mm, sont de loin les plus nombreuses, correspondant localement au « sou ».

Figure 1 - Droit d'un sou marqué réformé sur une pièce de 12 deniers de Louis XVI (BnF, MMA, Zay 410) et agrandissement de la contremarque « G dans un soleil ».

Il n'est pas rare que ces marques officielles, réalisées localement – deux orfèvres de Basse-Terre, Gobert et Cayolle, avaient été désignés pour ce faire en 1803 – aient été soit falsifiées[8], soit copiées, avec plus ou moins de succès. Le département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF conserve quelques monnaies présentant d'autres contremarques G, réalisées par différentes mains, avec une iconographie variée. Par ailleurs, le phénomène de la contremarque par initiales s'est vite propagé aux alentours puisque l'on trouve également des sous marqués « L.S. » pour Les Saintes, « MG » pour Marie-Galante, etc.

On a retrouvé dans les collections de la BnF, à l'occasion de la réalisation du catalogue des monnaies américaines, une pièce de monnaie inédite de la collection Zay[9], qui présente une contremarque G particulière et qui est selon toute vraisemblance une interprétation de celle apparue en 1803 (figure 2). Gravée en relief, entourée de globules irréguliers également en relief, la lettre montre un empattement modifié en une sorte de fleur de lis. Preuve d'une grande maladresse ou d'un alphabétisme fragile, le graveur a omis la nécessaire inversion de la lettre lorsqu'il l'a gravée sur le coin, son empreinte apparaissant dès lors à l'envers. Le flan servant de support à cette contremarque est quant à lui classique, puisqu'il s'agit d'un sol royal de Louis XV « à la vieille tête[10] », dont pratiquement tous les motifs ont disparu.

7. Gadoury, Cousinié 1988, p. 173-174 ; Lecompte 2007, p. 294-295.
8. On connait au moins un exemple de contremarque « G dans un soleil » très vraisemblablement fausse (VE Alde [expert OGN], « collection Teitgen », Paris, 26-28 octobre 2015, nº 688).
9. La collection de monnaies coloniales d'Ernest Zay est entrée par don au Cabinet des Médailles en 1908, un an avant sa disparition. Sous la cote BnF, MMA, Zay 413, cette monnaie ne figure étrangement pas dans ouvrage (Zay 1892). Elle est juste reproduite dans Mazard 1953, pl. III, nº 59c, sans être légendée ni expliquée.
10. Duplessy 1999, nº 1699.

Figure 2 - Droit d'un sou réformé sur un sol royal de Louis XV (BnF, MMA, Zay 413) et agrandissement + inversion de la contremarque « G fleurdelisé ».

On ne connaissait jusqu'à présent qu'un seul exemplaire de cette contremarque maladroite. Un second est très récemment apparu sur le marché, qui mérite toute notre attention (figure 3). Il est tout à fait évident que sa gravure est de la même main que le précédent puisqu'elle présente la même iconographie (G fleurdelisé) et la même erreur initiale (G à l'envers). On remarque cependant qu'elle a été réalisée à l'aide d'un poinçon différent ; deux au moins ont donc été gravés et utilisés, ce qui induit une production sérielle. Le support de cette contremarque est quant à lui tout à fait original, puisqu'il s'agit… d'un as romain ! Rouge, en cuivre, il pèse 7,75 g pour un module de 27,2 mm. Alors que ce type d'estampage, qu'il s'agisse du « G dans un soleil » ou du « G fleurdelisé », se rencontre sur des pièces de cuivre frappées à la fin du XVIIIe siècle, on assiste là à la réutilisation d'une monnaie antique datant du début du IIe siècle apr. J.-C. Elle est en effet du règne de l'empereur Hadrien (117-138), dont on reconnait le profil – caractérisé par la couronne de lauriers, le buste nu, la forme et le mouvement du ruban, etc. – sur ce qui est devenu le revers de la pièce. Sans doute s'agit-il plus précisément d'un portrait du début des années 120, comme celui figurant au droit des as au type « PAX[11] ». On distingue en effet à la loupe, au droit et en périphérie de la contremarque, une ligne de sol, le C de SC à droite et la panse de la corne d'abondance au-dessus, ce qui a permis de réduire le champ des divinités représentées[12].

Figure 3 - Le sou réformé sur un as d'Hadrien (collection privée) et droit d'un as au type « PAX » (Wien, Münzkabinett, RÖ 9783).

11. *RIC* II 616.
12. Je remercie Dominique Hollard et Charles Parisot-Sillon pour m'avoir aidé à affiner cette identification.

Il s'agit là de la première monnaie antique qui ait été retrouvée aux Antilles et dont on est certain qu'elle a circulé au début du XIXe siècle. Ce phénomène de circulation tardive des bronzes romains est attesté par différentes sources dans la France métropolitaine au cours du XIXe siècle. Le numismate Gustave Schlumberger raconta par exemple dans un célèbre passage de ses mémoires comment, dans son enfance, il avait remarqué dans différentes caisses de magasins palois, vers 1860, la présence d'« une immense quantité de bronzes des empereurs romains, déterrés par la charrue des paysans, presque toujours très frustres, aussitôt remis en circulation[13] ». Des découvertes ponctuelles sur la côte est du continent nord-américain montrent quant à elles que de telles espèces traversèrent l'Atlantique pour y circuler vraisemblablement aux côtés des sols français, des pence anglais et des maravédis espagnols aux débuts de la Confédération des États-Unis[14]. C'est le rapprochement de module, de poids et d'aspect des pièces cuivreuses antiques de celles de l'époque modernes qui permit la confusion et de les injecter dans la circulation monétaire. Il est à ce titre frappant que notre as d'Hadrien, proche par son apparence du demi sol royal français, ait non seulement circulé, mais ait de surcroit été réformé, soit que l'on ne se soit pas rendu compte de son origine au regard de son état de conservation, soit que l'on en ait été conscient mais que le déficit de numéraire ait dépassé cette contingence.

Faute de documents d'archives explicites, nous ne savons pas pourquoi des sous cuivreux ont été contremarqués à la marque « G dans un soleil » et pas plus comment est apparue celle au « G fleurdelisé ». Et aucune hypothèse n'a été formulée depuis cent ans, lorsque Howland Wood constatait que « evidently there was a need of this distinguishing mark on other coins for we find this stamp both on silver and French copper coins[15] ». Nous savons juste qu'ils furent créés après 1803 et réformés jusqu'en 1810, date de l'invasion des îles de la Guadeloupe par les Anglais. Une contextualisation de ces frappes locales permet dès lors d'avancer quelques pistes d'interprétation. La date d'institution de la marque G sur les pièces d'or, en avril 1803, suivie sans doute de près par son extension aux monnaies de cuivre, n'est pas anodine : on est alors en plein rétablissement de l'esclavage, après que la révolte de l'île a été sévèrement réprimée, et tandis que la pacification se poursuit par l'instauration d'une justice d'exception[16]. Deux mois avant l'apparition du premier estampage, en février, les autorités avaient en effet créé un tribunal spécial pour poursuivre le travail de la commission militaire[17]. Par ailleurs, au cours de l'année, les effectifs des troupes stationnées sur l'île passèrent de 1 200 à 3 100 hommes[18]. La Guadeloupe se trouvait donc dans un contexte de restauration de l'ordre et, au même titre que la religion ou les finances, la question monétaire faisait partie de ce programme[19].

13. Gustave Schlumberger, *Mes souvenirs. 1844-1928*, Paris, 1834, I, p. 38-39.
14. Epstein 1980.
15. Wood 1914, p. 100.
16. Sur ces questions, voir notamment Adelaïde-Mérlande *et al.* 2002 ; Régent 2003 ; Bénot 2006.
17. Maillard 2018.
18. Lafleur 2015, p. 1-2.
19. Du capitaine général Lacrosse à cette époque, Gérard Lafleur écrit : « Devenu le seul chef de la colonie et avec le préfet Lescallier, il légiféra sur les sujets les plus divers qui avaient pour but de remettre la colonie en ordre de marche. » (Lafleur 2015, p. 20).

L'île manquait alors dramatiquement de liquidités[20], et notamment, comme souvent, de petit numéraire. C'est pour cela que, dès le mois de novembre 1802, Lacrosse et Lescallier avaient pris un premier arrêté qui autorisait la découpe des piastres « en neuf parties » de différentes valeurs[21]. Mais la menue monnaie demeurait rare. Dans les Antilles françaises, elle était exclusivement constituée, depuis le milieu du XVIIIe siècle, des pièces de deux sols de billon surnommées « sols marqués » ou « sols tampés » en raison de la contremarque « C couronné » qui leur était appliquée ou « estampée[22] », puis de celles fabriquées exprès pour les colonies dans les années 1780[23]. Dans un espace sensible à l'argent américain, les pièces de cuivre furent toujours refusées, comme celles créées exprès en 1766[24] : très mal reçues, on dut les décrier immédiatement.

Avec les guerres de la Révolution, les blocus britanniques et les révoltes des esclaves, la situation évolua sensiblement et, dès 1793, le monnayage de cuivre fut introduit : il s'agissait en réalité des pièces créées en 1766, que l'on ressortit des entrepôts où elles avaient été remisées et que l'on mit en circulation après un *lifting* républicain[25]. La Guadeloupe découvrit donc le *sou* de cuivre tardivement, dans la contrainte ; mais une seule espèce de cette nature y circulait d'abord. Dix ans plus tard, en 1803, des sous royaux, constitutionnels ou leurs équivalents en centimes républicains y sont présents en nombre et circulent affublés d'une contremarque G. Si l'on a pris soin de les marquer ainsi, c'est certainement pour indiquer qu'ils devaient avoir cours légal dans la colonie et être acceptés par une population qui ne les connaissait pas et n'y était pas habituée. Il s'agissait donc d'un numéraire nouvellement entré dans l'île, soit par commande auprès de la métropole, soit par les effets personnels des centaines d'hommes débarqués pour maintenir l'ordre ou, peut-être, par l'intermédiaire de leur solde. Dans le premier cas, cela indiquerait que les autorités métropolitaines ont récupéré du tout-venant pour alimenter la Guadeloupe en numéraire, ne s'embarrassant pas de mêler à de vieux sous royaux d'antiques pièces romaines, sélectionnant peut-être même des monnaies de rebut pour cette lointaine colonie. Dans le second cas, l'as parmi les sols serait un reflet de ce qui circulait effectivement en France métropolitaine et dans les armées du Consulat.

On rappelle que l'apposition d'une contremarque sur des monnaies afin de leur donner cours et de définir leur prix était généralement l'occasion d'un prélèvement financier. Il ne serait guère surprenant que ce fut ici le cas puisque les caisses étaient vides et que Ernouf, le successeur de Lacrosse, est réputé pour avoir considérablement augmenté la pression fiscale de l'île, plus ou moins légalement[26].

La contremarque de notre monnaie inédite est cependant très différente de celle officiellement créée le 22 avril 1803. Ce n'est donc pas une falsification ; plutôt d'une interprétation, produite après extension ou appropriation de la réforme par des tiers.

20. Lafleur 2015, p. 26.
21. Zay 1892, p. 194-195.
22. Voir n. 1.
23. Zay 1892, p. 80-83.
24. Zay 1892, p. 74-75.
25. Les fleurs de lis de l'écu de France furent contremarquées des initiales RF de la République française. Mazard 1953, p. 56.
26. Lafleur 2015, p. 22-23.

Sachant que d'autres marques de même nature ont été gravées à la même époque – entre 1803 et 1810 – dans l'ensemble de l'espace guadeloupéen, la question se pose de savoir qui les a réalisées – ne s'agissant certainement pas des orfèvres officiellement désignés en 1803 – et dans quel but. L'aspect artisanal du « G fleurdelisé » évacue en effet l'attribution de ce poinçon à un personnel officiel. Mais la finalité de cette réalisation demeure : faire accepter une pièce particulière comme signe monétaire d'une certaine valeur dans un espace préalablement déterminé. Concernant le choix d'un motif « fleurdelisé », on rappellera que les Antilles françaises étaient sensibles à ce motif de décoration qui n'avait pas forcément de signification politique.

Cette pratique monétaire rappelle en outre celle des zones de conflit (monnaies obsidionales) ou le salariat de certains mondes du travail (jetons et méreaux). Pourrait-il s'agir dès lors d'une monnaie permettant d'exercer une sorte de contrôle sur ses détenteurs ? On songe ainsi à des espèces destinées à des circuits réduits, fermés et contrôlés comme, par exemple, l'encasernement des soldats ou les espaces du marché réservés aux esclaves. On rappelle que rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe fut un traumatisme pour les 60 000 serviles qui étaient demeurés sur l'île et conduisit à « une situation sociale sans doute pire que sous l'Ancien Régime[27] ». Le marronnage fut dès lors l'obsession des autorités qui craignaient une collusion entre les esclaves et les libres de couleur, et le gouverneur mena une politique active pour le réprimer[28]. C'est d'ailleurs sur cette île que, à la même époque, on établit les ancêtres des cartes d'identité[29]. Marquer la monnaie, richesse qui pouvait aider à la désertion ou à la fuite, c'était peut-être aussi marquer les hommes qui l'utilisaient afin de permettre leur localisation. C'est en tous cas une hypothèse qui mérite d'être soulevée et sur laquelle nous souhaitons poursuivre nos travaux.

Bibliographie

Adelaïde-Mérlande *et al.* 2002 : J. Adélaïde-Merlande, R. Bélénus, Fr. Régent, *La rébellion de la Guadeloupe, 1801-1802*, Basse-Terre, 2002.

Bénot 2006 : Y. Bénot, *La démence coloniale sous Bonaparte*, Paris, 2006.

Duplessy 1999 : J. Duplessy, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793). Tome II : François Ier-Louis XVI*, Paris, 1999 (2e édition).

Epstein 1980 : J.F. Epstein, Pre-Columbian Old World Coins in America: An Examination of the Evidence, *Current Anthropology*, 21/1, février 1980, p. 1-20.

Gadoury, Cousinié 1988 : V. Gadoury, V. Cousinié, *Monnaies coloniales françaises, 1670-1988*, Monaco, 1988 (2e éd.).

Lafleur 2015 : G. Lafleur, *La Guadeloupe de 1803 à 1816 : de l'Empire à la Restauration*, (*Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe* no 172), octobre / décembre 2015.

Lecompte 2007 : J. Lecompte, *Monnaies et jetons des colonies françaises*, Monaco, 2007 (2e éd.).

Maillard 2018 : Br. Maillard, La tribunal spécial de la Guadeloupe et dépendances, 1803-1806, *Annales historiques de la Révolution française*, no 394, octobre / décembre 2018, p. 51-77.

Martin 2015 : S.F. Martin, *French Coinage Specifically for Colonial America*, Ann Arbor, 2015.

Mazard 1953 : J. Mazard, *Histoire monétaire et numismatique des colonies et de l'Union française, 1670-1952*, Paris, 1953.

27. Lafleur 2015, p. 5.
28. Lafleur 2015, p. 14.
29. Lafleur 2015, p. 4.

Régent 2003 : Fr. Régent, La rétablissement de l'esclavage et du préjugé de couleur en Guadeloupe (1802-1803), dans *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises. 1802*, Y. Benot, M. Dorigny (dir.), Paris, 2003, p. 283-297.
Wood 1914 : H. Wood, The coinage of the West Indies with especial reference to the cut and counterstamped pieces, *American Journal of Numismatics*, vol. XLVIII, 1914, p. 89-128.
Zay 1892 : E. Zay, *Histoire monétaire des colonies françaises d'après les documents officiels*, Paris, 1892 (+ Supplément, Paris, 1904).

CORRESPONDANCES

Christophe ADAM*

Les deniers de Langres à la croix fichée et au(x) besant(s)

Ce type monétaire découlant des immobilisations du monnayage de Louis d'Outremer (936-954) est bien connu des numismates puisque lors de ventes publiques, le trésor de Rome, Saint-Paul-hors-les-murs est généralement mis en avant pour faire valoir le caractère prétendument unique des deux deniers qui s'y trouvaient. Ce trésor a été découvert en 1843 lors de la démolition du clocher de la basilique Saint-Paul suite à un incendie[1], il aurait été enfoui entre 1050 et 1065. Les gravures de Gariel[2] nous permettent d'en donner les descriptions suivantes avec une interprétation approximative des légendes compte tenu du fait que nous n'ayons jamais eu ces monnaies entre les mains : le premier exemplaire présente, à l'avers, une croix fichée accostée d'un chevron dans le deuxième canton avec la légende +[IBSVD]IVVVI[S] RIX (B et S rétrogrades) et au revers une croix cantonnée d'un besant dans le troisième canton avec la légende +IINCONIS CIVITAS (figure 1) ; le second exemplaire présente à l'avers, une croix fichée accostée d'un chevron dans le deuxième canton avec la légende +ITSIVVVSV REX (S rétrogrades) et au revers une croix cantonnée d'un besant dans le quatrième canton avec la légende +IINCONIS CIVIIVS (figure 2). Neufs autres deniers de ce type se trouvaient également dans le trésor de Tournus[3], enfoui entre 1060 et 1108, cependant il n'est pas fait état de leurs descriptions.

Figures 1-2 - Deniers du trésor de Rome, Saint-Paul-hors-les-murs.

* christophe.adam@lesmonnaieschampenoises.fr
1. Cartier 1846, p. 336.
2. Gariel 1883, p. 155.
3. Pinette 1897, p. 423-424.

Aucun autre trésor à notre connaissance ne contenait ce type monétaire, ce qui rend sa datation si difficile. Nous pouvons néanmoins affirmer qu'il a précédé les émissions de l'évêque de Langres Hugues-Renaud de Bar (1065-1084)[4], c'est pour cette raison que nous avions daté ce monnayage dans notre *corpus* des années 1031 à 1065[5]. La mise en vente récente par la *Compagnie Générale de Bourse* de plusieurs exemplaires était l'occasion de revenir sur une découverte réalisée fin 2014 près de Dijon (Côte-d'Or). Il s'agit d'une « boursée » composée de 21 deniers à la croix fichée et au besant[6]. Leurs poids et diamètres ne nous sont malheureusement pas connus, cependant la profusion des variétés de légende et de cantonnement témoigne d'une émission monétaire frappée en abondance, loin des deux seuls exemplaires figurant dans le trésor de Saint-Paul-hors-les-murs. Nous avons ainsi dressé un inventaire de ces monnaies complété par les différents exemplaires que nous avons rencontrés dans des ventes publiques, des musées ou bien encore dans des collections privées.

RÉFÉRENCE	AVERS	REVERS
A/ Croix fichée accostée d'un chevron dans le 2e canton R/ Croix cantonnée d'un besant dans le 1er canton		
BNF 1039 / MFC 544 (21 mm ; 1,00 g)[7]	+IO[?]VVVICVƧ RIX •	+IINCONIS CIVI...
Dijon 1	+IꟻIST[S]IVVV ЬVX	+IINCONIS CIVIIVƧ
Dijon 2	+ITCIVVVCVƧ [R]IX	+IINCONIS CIVIIVS
Inumis 43_810 (21 mm ; 1,21 g)	+ITCIVVVIDV [RI •]X	+IINONIS[I] CIVIIVƧ
CGB bca_460195 (22 mm ; 1,05 g) (figure 3)	+ITCIVVVISICV RIX	+IINCONIS CIVIIVS
Collection privée	+ITCIVVVISICVƧ RIX	+IINCONIS CIVIIVƧ
Dijon 3	+ITCIVVVISV RI • X	+IINCONIS CIVIIV[Ƨ]
Dijon 4	+ITCIVVVISV RI • X	+IINCONIS CIVIIVƧ
A/ Croix fichée accostée d'un chevron dans le 2e canton R/ Croix cantonnée d'un besant dans le 2e canton		
CGB bca_403217 (22 mm ; 0,98 g) (figure 4)	+I[SD]CIVVVISV X	+IINCONIIS IVƧVII
Dijon 5	+ITCIVVVISIVƧ [RI •]X	+IINCONIS CIVIIVS
Dijon 6	+ITCIVVVƧV [RI •]X	+IINCONIS CIVIIVS
Dijon 7	+ITIVVVISIV [RI •]X	+IINCONIS CIVIIVS
Collection privée	+ITƧIVVVISIVS IX	+IINCONIS CIVIIVS
BNF 1038 / MFC 545 (21 mm ; 0,86 g)	+SITIV[CI]VV[V] [?]CR	+INIS CVIIVS ONI

4. Adam 2018, p. 208-209 : Nous avons réattribué ce monnayage traditionnellement donné à Hugues de Breteuil (1032-1049) à Hugues-Renaud de Bar (1065-1084) en raison de ses similitudes avec les deniers émis à Dijon par Hugues de Bourgogne (1075-1078) et en raison de son absence dans les trésors de Saint-Paul-hors-les-murs et de Tournus.
5. Adam 2018, p. 196, 198 et 206-207.
6. Le propriétaire de ces monnaies n'a malheureusement pas souhaité me communiquer plus d'informations au sujet de cette trouvaille.
7. MFC : Adam 2018.

A/ Croix fichée accostée d'un chevron dans le 2e canton R/ Croix cantonnée d'un besant dans le 3e canton		
Saint-Paul (figure 1)	+[IƧVD]IVVVI[Ƨ] RIX	+IINCONIS CIVITAS
Dijon 8	+IODVVV[•]V[∽] [•]X (légende rétrograde)	+IINCONIS CIVTA[Ƨ]
Dijon 9	+ITCIVVVIS[IS]V [RI]X	+IINCONIS CIVIIVƧ
Dijon 10	+ITCIVVVISIV RIX	+IINCONIS CIVIIVS
Dijon 11	+ITCIVVVISV R[I] • X	+IINCONIS CIVIIVƧ
Dijon 12	+ITICVVVISIS [RI]X	+IINCONIS CIVIIVS
Inumis 43_811 (21 mm ; 1,20 g)	+ITICVVVISIS RIX	+IINCONIS CIVIIVS
A/ Croix fichée accostée d'un chevron dans le 1er canton R/ Croix cantonnée d'un besant dans le 3e canton		
Dijon 13	+[D]ICVSVVV[CIC]I	+IINCONIS CIVITAS
MFC 546 (21 mm ; 0,82 g)	+[I]ODVVV[SV] ЯI[X]	+[II]NCONIS CIVITA[S]
Dijon 14	+[IO]DVVVSVS RIX	+IINCONIS CIVITAS
Dijon 15	+IOIVVV[IVS] IЯX	+IINƆONIS CI...
Dijon 16	+IOIVVVIVS RIX	+IINCONI[S] ...TAS
Chaumont 63 (21 mm ; 1,16 g)[8]	+[O]DV[V]VS[VƧ] RIX	+INONIS CIVIT[?]AS
CGB v44_0610 / MFC 547 (21 mm ; 1,03 g) (figure 5)	+ODVVVS[V]S RIX	+INONIS CIVITA[S]
Elsen 93_1018	+OD[?]VV • V[Ƨ] IЯX	+IINCONIS I[V]ITAS
A/ Croix fichée accostée d'un chevron dans le 2e canton R/ Croix cantonnée d'un besant dans le 4e canton		
Dijon 17	+[ID]CIVVVISV X	+IINCONIS CIV[II]VS
Dijon 18	+IIDIVVVIV[Ƨ] R[I :]X	+IINCONIS CIVIITAS
Dijon 19 à CGB bca_414657 (22 mm ; 0,98 g) (fig. 6)	+IIDIVVVIVƧ RI : X	+INICONIS CIVIIVS
Collection privée	+ITCIVVVICVƧ RIX	+IINCONIS CIVIIVS
BNF 1041 / MFC 548 (20 mm ; 0,89 g)	+ITCIVVVISI[?Ƨ] [RI]X	+IINCONIS CIVIIVS
Dijon 20	+ITCIVVVISV RI • X	+IINONIIS CIV[II]VS
CGB bca_383765 (22 mm ; 1,10 g)	+ITCVVVIS[I]V RIX	+IINCONIS CIVIIVS
CGB bca_460197 (22 mm ; 1,21 g)	+ITƧIVVVISIVƧ IX	+IINCONIS CIVIIVS
Collection privée	+ITƧIVVVISIVƧ IX	+IINCONIS CIVIIVS
Saint-Paul (figure 2)	+ITƧIVVVƧV REX	+IINCONIS CIVIIVS
Inumis 9_391 (22 mm ; 1,18 g)	+IODVVVICVS RIX	+IINCONIS CIVITAS
Langres 64 (21 mm ; 1,02 g)[9]	+LODVVV[ICV]S REX	+[L]INCONIS CIV[ITAS]
Collection privée	+LOƆVVVI[C]VS RIX •	+LINCONIS CIVIIVS
Inumis 43_812 (21 mm ; 1,16 g)	+LOIVVVICVƧ RIX	+IINCONIS CIVITAS
A/ Croix fichée accostée d'un chevron dans le 1er canton R/ Croix cantonnée d'un besant dans le 4e canton		
BNF 611B / MFC 549 (21 mm ; 1,22 g)	+IOIƧVVVIDV[Ƨ RIX]	+IINCONIS [IVI]TAS
Dijon 21	+OI[VV]V[S]VC IЯX	+IIICOIII CIV[IVV]IS

Figure 3

8. Adam 2016.
9. Adam 2016.

Figure 4 - CGB bca_460195 (22 mm ; 1,05 g).
Figure 5 - CGB bca_403217 (22 mm ; 0,98 g).
Figure 6 – CGB v44_0610 / MFC 547 (21 mm ; 1,03 g).
Figure 7 – Dijon 19 puis CGB bca_414657 (22 mm ; 0,98 g).
Figure 8 - BNF 1038-1 / MFC 550 (19 mm ; 1 g).
Figure 9 - Langres 65 (15 mm ; 0,6 g).
Figure 10 - BNF 1043 / MFC 553 (22 mm ; 1,25 g).

Outre ces deniers, deux oboles nous sont connues. Dans les deux cas, la croix fichée est cantonnée d'un chevron dans le premier canton et les légendes sont illisibles. L'une provient d'une vente Künker où la croix est cantonnée d'un besant dans le deuxième canton (0,44 g)[10], l'autre se trouve au musée d'Avallon où la croix est cantonnée d'un besant dans le troisième canton (P1000959 - PMII-49) (15 mm ; 0,44 g)[11].

10. Künker, 17 juin 2013, Auction 232, lot 16 ; le poids de 1,24 g indiqué lors de la vente est erroné.
11. Renseignement communiqué par Eric Vandenbossche que nous remercions.

Peu avant l'élection d'Hugues-Renaud de Bar en 1065, un second besant est ajouté en cantonnement ; ce monnayage est plutôt rare car nous ne connaissons qu'un denier conservé à la Bibliothèque Nationale de France (MFC 550) (19 mm ; 1 g) (figure 8) et une obole conservée au musée de Langres (Langres 65) (15 mm ; 0,6 g) (figure 9). Hugues-Renaud rompt avec plus d'un siècle d'immobilisation monétaire pour inscrire son propre nom sur la monnaie (figure 10).

Bibliographie

ADAM 2016 : Chr. ADAM, Catalogue des monnaies féodales champenoises des musées d'art et d'histoire de Chaumont et de Langres, *Les cahiers haut-marnais*, 2016, p. 3-52.

ADAM 2018 : Chr. ADAM, *Corpus des monnaies féodales champenoises*, 2018.

CARTIER 1846 : E. CARTIER, Notice sur des monnaies du XIe siècle trouvées en 1843, près de Rome, *Revue Numismatique*, 1846, p. 321-343.

GARIEL 1883 : E. GARIEL, *Les Monnaies Royales de France sous la Race Carolingienne*, 1883.

PINETTE 1897 : P. PINETTE, La trouvaille de Tournus, monnaies du XIe siècle, *Gazette Numismatique*, 1897, p. 423-433.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 01 DÉCEMBRE 2018

Présidente : Mme Catherine Grandjean, présidente de la SFN.

Membres présents : Mmes et MM. M. Amandry, J.-L. Bastien, S. Berger, M. Blet-Lemarquand, M. Bompaire, A. Bourgeois, P. Bourrieau, Fr. Boursier, Chr. Charlet, O. Charlet, J.-P. Garnier, G. Gautier, P.-O. Hochard, A. Hostein, J. Jambu, J.-P. Le Dantec, S. Nieto-Pelletier, A. Ronde, A. Suspène, N. Verzéa, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Invité : Mme MM K. Butcher, H. de Labriffe, M. Spoerri.

Membres excusés : Mmes et MM. A. Clairand, V. Drost, Fr. Duyrat, M. Hourlier, L. Jankowski, M.-L. Le Brazidec, Ph. Mathieu, J. Meissonnier, L. Schmitt, St. Sombart.

BSFN

Pas de procès-verbal à adopter ce mois-ci. La présidente donne la parole à M. Pierre-Olivier Hochard qui évoque un récent problème de routage ; les numéros de septembre, d'octobre et de novembre ne devraient plus tarder.

RN

La présidente signale à l'assemblée que certains de nos membres n'ont pas reçu le dernier numéro de la *Revue numismatique* (175, 2018). Si tel est aussi votre cas, merci de contacter le secrétariat de la SFN (franck.wojan@orange.fr).

Élection

La candidature de M. Hugo de Labriffe, présentée lors de la séance de novembre, est soumise au vote de l'assemblée : M. de Labriffe est élu membre correspondant à l'unanimité.

Annonces

M. Christian Charlet prend la parole pour rappeler la prochaine Journée consacrée à Jean Babelon à l'École des Chartes le 8 décembre prochain.

M. Marc Bompaire annonce la tenue d'un colloque intitulé « Différents métaux, différents besoins ? Le monnayage dans l'Europe occidentale et méditerranéenne (Ve-VIIIe s.) », et organisé par M. Bompaire et Mme Ruth Pliego. Il se tiendra les 11-12 décembre prochains à l'Institut des Études avancées (IEA).

La présidente annonce que la séance de la SFN du 6 avril prochain sera entièrement consacrée aux doctorants en numismatique, qui pourront à cette occasion présenter leurs travaux en cours ou un thème de leur choix intéressant la Société.

Jeton de vermeil 2018

La présidente cède la parole à M. Michel Amandry, ancien président de la SFN, qui, au nom des trois derniers présidents, retrace la carrière bien remplie du récipiendaire, M. Kevin Butcher, avant de lui remettre le jeton de vermeil 2018.

Après des études secondaires à Hereford dans sa ville natale, dans l'ouest de l'Angleterre, non loin du pays de Galles, K. Butcher a poursuivi ses études universitaires à Bristol, puis à Londres, University College, où il a soutenu son PhD en 1991 dont le sujet était le monnayage de la Syrie romaine (*Coinage in Roman Syria*, publié par la Royal Numismatic Society en 2004).

Son parcours professionnel l'a mené de Cambridge à l'American University de Beyrout (1995-2007). Depuis 2007, il est professeur au dept of Classics and Ancient History à l'Université de Warwick.

Ses champs de recherche en numismatique portent évidemment sur le monnayage du Proche-Orient romain, mais également sur l'économie romaine, la sociologie de la monnaie et la technologie de la production monétaire.

D'une bibliographie déjà longue, outre le volume sur le monnayage de Syrie déjà mentionné, il convient de mentionner un petit livre publié en 1988 *Roman Provincial Coins : an introduction to the Greek Imperials*, dans lequel K. Butcher montrait qu'il ne fallait plus considérer ce que l'on appelait alors les impériales grecques comme un avatar dégénéré du monnayage grec, mais bien un composant important du numéraire romain.

K. Butcher a également livré un livre impressionnant de près de 800 pages publié en 2014 en collaboration avec Matthew Ponting, *The Metallurgy of Roman Silver Coinage. From the reform of Nero to the reform of Trajan* dans lequel ont été analysées par ICP-AES des centaines de deniers ainsi que le monnayage provincial d'argent émis en Asie, Syrie et Egypte. On attend avec impatience la suite de cette saga qui devrait compter deux autres volumes.

La SFN ne peut que s'honorer de compter désormais K. Butcher parmi les récipiendaires de son jeton de vermeil.

Michel Amandry

Périodiques

La présidente fait circuler les publications reçues dernièrement :

- *Cahiers d'Archéologie & d'Histoire du Berry*, 217, juin 2018 ;
- *Mitteilungen der Österreichischen Numismatischen Gesellschaft*, 58-2, 2018 ;
- *Svensk Numismatisk Tidskrift*, 7, novembre 2018.

Communications

MM. Kevin Butcher, Michel Amandry, Pierre-Olivier Hochard avec Maryse Blet-Lemarquand, Christian Charlet et Jérôme Jambu prononcent tour à tour leur communication. À l'issue de celles-ci, la présidente félicite à nouveau le récipiendaire, remercie les orateurs et l'assemblée, souhaite à l'assemblée d'agréables fêtes de fin d'année, puis déclare la séance close. Rendez-vous est pris le 5 janvier 2019 pour la prochaine séance.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2018

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justicatif)	2 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	34 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0520 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD
(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie Corlet

9 770037 934005